Ce service funèbre aura lieu le mardi 8 novembre, et se confondra avec le service annuel pour les princes de la Maison de Lorraine. L'évêque de Nancy a promis d'y assister pontificalement. D'autre part, on compte sur la présence à cette cérémonie d'un attaché de l'ambassade d'Autriche à Paris.

Rectifions, en passant, quelques erreurs qui se sont propagées tant à Nancy que dans la presse parisienne, au sujet des Cordeliers et de la Chapelle-Ronde. La situation légale de ces deux édifices est assez mal définie. En fait, ils appartiennent à la ville qui doit les entretenir. Quant à leur restauration archéologique et artistique, il y a eu de nombreux pourparlers. M. Trouillet avait fait préparer un plan magnifique de reconstitution avec portail ogival, flèche élancée, peintures, vitraux, cénotaphes, etc. Il a obtenu, à plusieurs reprise
des sul
deliers
au che
nuelle
ses et
cette s
journa

Mais, je dois vous signaler que la statue de Grandville, dont la glace est toujours absente (puisqu'on la vole et qu'on ne peut trouver le voleur), sert maintenant de vestiaire aux balayeurs de la place et de réclame pour les hôteliers.

Voyez le genou, vous serez édifié.

Passez le matin, vous verrez la main tenant soit un paletot, soit un vaste pardessus.

Vous avez demandé vainement que l'on redorât la grille de Stanislas ; c'est inutile.

Enlevez-là complètement et cette statue sera au niveau des autres ; l'on pourra au moins voir le feu d'artifice le jour du 14 Juillet, à cheval sur le doigt de Stanislas, et après nous irons demander à la Société des Amis des arts ce qu'elle fait à Nancy et sa raison d'exister.

Recevez, etc.

Un Nancéien navré.

Est républicain
B 8

Vend
hœuser
quand
mise en
Il y a l
sent pr
des rép
à notre
pour to
partitio
le métr
Kapelln
Cour ! !
ratur !
Enfin
à venir
contrer
ils ne s
je crois
monde.
merge d

Progrès
10 8

On

Un g
respect
l'honn
grette
dalism
nicipal
Ce d
devrait
d'affich
de la p
La
affiche
cepté l

Est républicain
10 8

Rue
constru
cliniqu
travaux
comme
gaz est
qu'on s
dans l'
cours
songera
paru ?
Veuil

Il y
que l'o
succès
céien),
louis à

Ceux-ci étaient en tenue de campagne, l'arme chargée, et prêts à réprimer, comme l'ordre leur en avait été donné, toute tentative de soulèvement ou de débauchage sur les ouvriers et employés de la Compagnie.

C'est dans le dortoir-réfectoire, situé près de la salle des voyageurs, que le détachement a été logé. Jusqu'à sept heures du matin, les sentinelles se sont promenées sur les quais, le fusil sur l'épaule, prêtes à intervenir, si besoin était.

Aucun incident ne s'est produit. Les employés ne sont d'ailleurs pas le moins du monde décidés à participer au mouvement dont le syndicat Guérard a pris l'initiative.

Les ouvriers du dépôt, chez lesquels, paraît-il, on aurait pu à un moment craindre quelles velléités de grève, sont eux-mêmes complètement calmes.

D'autre part, nos correspondants nous téléphonent que les gares de Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson sont également occupées militairement.

Un escadron du 12e dragons est parti dans la nuit de Pont-à-Mousson pour Pagny-sur-Moselle.

Progrès
13 8

UNE SÉQUESTRATION
A LA MAISON DE SECOURS

Maisons de santé départementales. — La loi de 1893. — Une réprouvée. — L'avis des médecins. — Pensionnaires gratuites et payantes. — Un régime de fer. — La clinique. — Ce qu'on dit à la Maison de secours. — Les protestations.

Nancy est dotée d'une maison de secours, institution charitable dépendant de l'administration départementale, régie par d'anciens décrets, de vieilles ordonnances que la loi de 1893 n'a modifiés que pour lui appliquer le règlement de tous les autres hôpitaux civils.

« La Maison de secours » — mots de pitié et de bonté — est ouverte aux démentes et aussi à ces malheureuses qu'on réprouve pour une faute qui les livre aux soins des médecins.

Parce qu'il s'agit de ces dernières, il faut redoubler de bonté, à moins de tuer l'esprit même de toutes les institutions charitables.

Or, des faits graves, indéniables, viennent de se produire à la Maison de secours de Nancy. Ce serait faillir à notre devoir de journal libre, toujours ouvert pour la défense des faibles, que de ne pas les signaler ici, les réprouver et demander bonne et rapide justice.

Pour trois mois

Le sujet est délicat.

De nombreux faits nous ont été signalés. Nous ne parlerons aujourd'hui que du plus topique, celui qui, le mieux, démontre la nécessité d'une intervention immédiate.

Une fille, classée dans une ces trop hospitalières maisons que la morale condamne et que l'Administration tolère, passe au mois de février à la visite médicale. Elle est reconnue atteinte d'une métrite granulaire, par M. le docteur Sogniès ; la maladie est constatée encore par MM. Valentin et Prautois, et les trois praticiens sont d'accord pour admettre que trois ou quatre mois de traitement seront largement suffisants pour guérir la maladie.

C'est dans ces conditions que « Marie-Louise Billiet, née le 3 avril 1866 à Roupy (Aisne) », est inscrite sur le registre d'entrée de la Maison de secours, le 3 février dernier.

Suivant le règlement, le propriétaire de la maison où logeait Marie Billiet a, à sa charge, les frais de l'internement de sa pensionnaire.

Saint-Lazare

Depuis le mois de février la pension est payée régulièrement, depuis le mois de mai les médecins civils, MM. Sogniès, Valentin et Prautois sont convaincus que la malade peut quitter la maison de secours et les jours de sortie passent sans que Marie Billiet soit libérée. Pourquoi ?

Pour qui connaît et les règlements qui régissent les maisons de secours, et les usages de l'administration, ceci prend tournure de séquestration.

Mettons, si l'on prétend que le mot est trop vif, qu'il doit y avoir là quelque entêtement d'un professionnel trop désireux de transformer en clinique, utile aux jeunes médecins, une maison de charité dont l'entrée et la sortie a toujours été libre.

Maison de santé, non maison de détention. La Pitié et pas Saint-Lazare !

La clinique

Le service médical de la Maison de secours est confié actuellement à M. le médecin-major Février, professeur agrégé de la Faculté de Nancy : c'est en cette qualité que M. Février gère la Maison et émarge un traitement de 4,000 fr. qui lui sont payés, bien qu'il soit médecin titulaire.

M. Février a pour assistant M. Vial. S'il faut en croire ce qui se dit à la Maison de secours, dans le personnel, parmi les intéressées et aussi au dehors, c'est ce dernier qui doit être rendu responsable de la désorganisation brutale de l'établissement.

Nous ne voulons pas aggraver cette affaire, et ce serait l'aggraver que de citer ici les nombreux exemples donnés actuellement de la méconnaissance absolue de l'esprit qui a présidée à la création des maisons de secours.

En vain on s'est plaint, ont a protesté. La mairie, la police ont été saisies, les médecins chargés de la « visite » par la municipalité, les religieuses et les infirmières ont fait entendre leurs protestations, — la direction de la maison de secours a maintenu ses prétentions. Le 9 septembre, M. Vial a répondu à une demande de renseignements de l'administration départementale par une lettre dont le ton a surpris tous ceux qui en ont eu connaissance. Nous en publierons le texte, s'il le faut.

Interview d'un médecin

Nous ne nous sommes résolus à parler de cette affaire qu'après avoir recueilli des renseignements aux meilleures sources.

Un médecin particulièrement documenté sur cette question, nous a fourni des indications qui précisent la situation :

— « Croyez-vous, lui avons-nous demandé, que la métrite nécessite un traitement de dix mois ?

— Un traitement de dix mois ? Jamais !

— Cependant, voici le cas...

— Mais, cher monsieur, s'il fallait envoyer à l'hôpital toutes les femmes atteintes de métrite et les y garder pendant dix mois, le nombre des hôpitaux de Nancy devrait être doublé.

— Alors, selon vous ?

— La malade est guérie depuis longtemps.

— Il y a donc abus, séquestration ?

— Un abus, sans doute !

— Et comment le faire cesser ?

— Ça, c'est plus difficile. Si la malade était sous la tutelle de ses parents, ceux-ci auraient le droit absolu de la faire sortir immédiatement. Marie Billet ne sait où est son père, qui est forain et voyage sans cesse, et elle n'a pu écrire depuis son internement. Seul, le service médical de l'hospice peut lui délivrer son billet de sortie.

— Mais si elle n'est plus malade ?

— Tant pis, le médecin de service a seul le pouvoir de la libérer. Ah ! si les frais d'hospitalisation étaient à charge de l'administration, ce serait bientôt fait...

— Et alors ?

— Comme c'est un particulier qui paie, et qu'on a besoin de sujets pour la clinique, on ne se presse pas. On fait des opérations, des opérations plus ou moins réussies ; on retient les malades intéressants pendant un an, deux ans même, comme cette malheureuse fille Steiler qui, épuisée par les opérations chirurgicales, est devenue folle ; comme cette autre, X..., morte après une boucherie maladroite, comme...

Et les exemples abondent. Il vaut mieux arriver à la conclusion : Il est temps qu'on fasse une enquête sérieuse sur l'organisation du service médical à la maison de secours.

Sœur Johanna

Sœur Johanna est la supérieure de la Maison. Elle en a toute l'administration. Elle aussi déplore qu'on ait changé non seulement les règlements, mais aussi l'esprit de la maison.

— Je touche, nous dit-elle, après entente avec le service préfectoral, une redevance de 1 fr. 30 par jour et par malade. Nancy paye régulièrement, mais les communes et les autres villes qui nous envoient des malades nous créent des difficultés.

— Ne faites-vous pas travailler les malades ?

— Oui, mais c'est une distraction pour elles de coudre, de crocheter, de broder ; si nous n'avions pas de travail, nous renoncerions à les garder.

— Croyez-vous que la fille Billiet soit guérie ?

Sœur Johanna se montre très ennuyée de notre question ; elle hésite, cherche sa phrase, et répond enfin :

— Nous faisons notre devoir, le reste ne nous regarde pas !

Conclusions

Restons-en là aujourd'hui. Nous ne cherchons pas à créer un incident scandaleux, mais il importe de mettre rapidement un terme à des agissements aussi regrettables que ceux que nous venons de signaler. Nous avons mis dans cet exposé autant de modération qu'il était possible, parce que nous sommes certains qu'il aura suffi de cette protestation publique pour attirer l'attention de la commissisn de surveillance de la Maison de secours et de l'Administration départementale.

Jean de Lorry.

L'affaire de la Maison de secours

L'article que notre collaborateur Jean de Lorry a publié dans notre dernier numéro et où il appelait l'attention de l'administration sur un incident dont la Maison de secours aurait été le théâtre, a, comme il fallait s'y attendre, causé une assez grosse émotion à Nancy. Dans le monde médical, en particulier, on s'est vivement préoccupé de cette affaire, et, de différents côtés, des renseignements complémentaires nous ont été apportés.

L'impartialité, dont le *Progrès* s'honore d'avoir toujours fait preuve, et l'esprit de justice qui l'anime, nous faisaient un devoir, d'ailleurs, de nous entourer, dans notre enquête, de tous les éléments qui pouvaient contribuer à l'établir, complète, équitable.

Nous avons donc demandé à une personnalité bien placée pour nous éclairer à ce sujet, de nous renseigner sur la situation des femmes hospitalisées à la Maison départementale de secours.

Voici les renseignements qui nous ont été fournis :

— Le service est dirigé par M. Vial qui remplit ses fonctions d'interne avec le plus grand dévouement et une compétence au-dessus de toute discussion.

Il ressort des détails fournis par le service que les renseignements qui nous ont été fournis étaient inexactes et incomplets, car la malade dont il s'agit n'est pas encore guérie et ne pourra sortir qu'après guérison complète.

— Il est tout naturel, nous a-t-il été ajouté, que le personnel médical de cette institution ne laisse pas sortir les femmes que les médecins municipaux lui envoient avant leur complète guérison.

» Il y a là une question de responsabilité que vous comprendrez parfaitement ; quelles conséquences funestes aurait, en effet, la mise en liberté de ces femmes, si elles la pouvaient exiger de l'administration, malgré l'avis contraire des médecins ?

Evidemment, le principe de la liberté individuelle subit ici un accroc ; mais il y a quelque chose qui le doit primer en cette occasion ; c'est le souci de l'hygiène publique.

Or, les médecins de la Maison de secours ne peuvent répondre d'une guérison qu'au moment où elle est dûment constatée. On ne peut, d'avance, limiter la durée du temps qu'il faut à un malade avant d'être sain et sauf, particulièrement en ce qui a trait aux affections contagieuses qui concernent cet établissement.

Ces affections, en général, et surtout celles des femmes, ont des caractères d'analogie tels qu'il serait sans intérêt aucun de les faire servir à une clinique. La seule préoccupation des médecins est donc tout simplement de soigner et de guérir, quand cela est possible, leurs malades. Leur désintéressement est, au reste, indéniable.

C'est comme professeur agrégé à la Faculté de médecine que M. le docteur Février touche les appointements dont il a été question, et c'est à titre gratuit qu'il donne ses soins aux hospitalisés de la Maison de secours.

— Tout est donc pour le mieux dans la meilleure des institutions départementales ?

— Je ne dis pas cela, reprend notre interlocuteur. Je crois qu'il y aurait à faire pour améliorer la situation des malheureuses qui viennent se faire soigner rue des Quatre Eglises. Il y a notamment un point sur lequel il serait bon d'appeler l'attention de l'administration départementale ; et, là-dessus, les médecins eux-mêmes de la Maison ont réclamé, sans obtenir, les modifications compatibles avec les sentiments de la plus stricte humanité.

Un certain nombre de femmes — femmes mariées, ouvrières, etc. — viennent quotidiennement et spontanément leur demander les soins que réclame leur état de santé ; or, par suite d'un défaut d'organisation intérieure, elles se trouvent mêlées à des malades qui sont là, non pas de leur propre volonté, mais bien parce qu'elles y sont forcées par la police spéciale.

Il serait urgent de remédier à cet état de choses : une telle promiscuité est odieuse et beaucoup de malades « spontanées », comme on les appelle, souffrent de se trouver côte à côte avec des malheureuses dont le langage et la tenue sont, la plupart du temps, déplorables. »

C'est donc, pour nous servir d'un terme médical, une contribution à l'établissement de la vérité que nous fournit là notre distingué interlocuteur. Notre enquête n'aurait-elle eu pour résultat que d'amener une réforme sur ce dernier point, que nous aurions l'intime assurance d'avoir fait un peu de bien.

J.

P.-S. — Ces lignes étaient écrites jeudi soir ; vendredi matin, nous trouvons dans notre boîte aux lettres plusieurs correspondances relatives à cette affaire. Nous ne tiendrons aucun compte de celles dont les auteurs ne se sont pas fait connaître.

Départ de M. de Bourmont

La *Croix de l'Est* annonce que M. Louis de Bourmont, l'un de ses directeurs et fondateur de l'Union catholique de Nancy, quitte définitivement notre ville pour se fixer à Paris.

La *Croix* ajoute que M. de Bourmont, après la décision de l'Union de se placer sur le terrain constitutionnel, cessa de la diriger — car il restait royaliste — tout en demeurant son plus ferme soutien, surtout pendant les trois mois de la période électorale, de mars à juin 1898, durant lesquels le comité de la *Croix* céda la direction du journal au secrétaire de l'Union non plus *catholique*, mais *électorale*.

Pendant cette période, M. de Bourmont fut sur la brèche ; puis vint un jour où il comprit l'inutilité de ses espérances de rapprochement avec les conservateurs, et ce jour-là il renonça à la lutte politique.

En somme, M. de Bourmont quitte notre ville (après y avoir mené grand tapage) en incompris.

Dieu sait si on réclamait depuis longtemps, pour la statue de Héré, deux candélabres pour éclairer et le monument lui-même et la terrasse de la Pépinière, qui, la nuit, sent de coupe-gorge.

On s'est enfin décidé à les installer, et, samedi, pour la première fois, le gaz y apparaissait en lumière blafarde.

Tout vient à point, n'est-ce pas, à qui sait attendre.

Et à Nancy, nous savons attendre !

—o—

Une intrigue à la Faculté

Le bruit s'est répandu à Nancy que M. Bernheim, le célèbre docteur hypnotisant, aurait des visées concernant la succession du regretté docteur Heydenreich, comme Doyen de la Faculté de médecine. Mais on dit que les chances d'obtenir cet honneur sont plutôt acquises à M. Vautrin, l'éminent chirurgien dont la renommée est un fait si éclatant. On ajoute que la rivalité est grande entre ces illustres docteurs ; et l'on prête à M. Bernheim l'intention de combattre fortement M. Vautrin, comme jadis il dénonça, devant le Conseil de l'Université, M. Baraban, pour des motifs bien étrangers à la médecine.

Ce bruit est-il faux, ou non ? Nous ne le pouvons savoir. Mais nous savons qu'il prend de la consistance et nous croyons un peu qu'il n'y a guère de fumée sans feu.

Nouveau préfet à Nancy

L'Officiel du 11 octobre annonce que M. Léon Stéhelin, préfet de Meurthe-et-Moselle, est nommé trésorier-payeur général de la Côte d'Or. L'administration de ce fonctionnaire laissera peu de souvenirs à Nancy, en dehors du grand incendie de la préfecture qui prit feu le 1er janvier 1897. Il n'aura pas eu le temps d'habiter le nouvel hôtel préfectoral, qui a été une lourde charge pour les pauvres finances du département.

On dit que le successeur de M. Stéhelin sera M. Granet. Que vaudra ce successeur ? C'est ce que nous verrons. Il est toujours sage de ne rien préjuger d'avance, surtout quand il s'agit des fonctionnaires, qui sont avant tout les serviteurs très zélés de l'Etat.

Service funèbre aux Cordeliers

Lors de la mort de l'impératrice Elisabeth d'Autriche, nous avons annoncé qu'un service funèbre solennel aurait lieu dans l'église des Cordeliers pour le repos de l'âme de l'épouse de François-Joseph de Lorraine, dont l'ancêtre, notre duc François III, se maria à la dernière héritière des Habsbourg, la grande Marie-Thérèse.

Ce service funèbre aura lieu le mardi 8 novembre, et se confondra avec le service annuel pour les princes de la Maison de Lorraine. Mgr l'évêque de Nancy a promis d'y assister pontificalement. D'autre part, on compte sur la présence à cette cérémonie d'un attaché de l'ambassade d'Autriche à Paris.

Rectifions, en passant, quelques erreurs qui se sont propagées, tant à Nancy que dans la presse parisienne, au sujet des Cordeliers et de la Chapelle-Ronde. La situation légale de ces deux édifices est assez mal définie. En fait, ils appartiennent à la ville, qui doit les entretenir.

Quant à leur restauration archéologique et artistique, il y a eu de nombreux pourparlers. M. Trouillet avait fait préparer un plan magnifique de reconstitution, avec portail ogival, flèche élancée, peintures, vitraux, cénotaphes, etc. Il a obtenu, à plusieurs reprises, en usant d'expédients à lui connus, des subventions pour la restauration des Cordeliers.

L'ambassade d'Autriche à Paris sert au chapelain, M. l'abbé Girard, la somme annuelle de 1,800 francs, employée à des messes et à des services funèbres. Il y a loin de cette somme aux 40,000 francs, cités par les journaux parisiens.

NANCY-CHANSONS

A LA GARE

ALLEGRO
dédié à M. Escholier
représentant les employés de tous les services du Chemin de fer de la région de l'Est.

« La tranquillité
» règne dans notre
» région de l'Est et
» continuera, mal-
» gré les fauteurs
» de désordre. »
(*Lettre de M. Escholier, 14 oct. 1898.*)

I.

Ils donnent au Pays la force !
Et, de leurs mains
Courageuses, semant au travers des chemins
Le travail et la vie, ils sont fermes au poste
D'honneur, — fièrement envoyant en riposte
Aux discours de Guérard un mot, un seul : « *Devoir* »
Ils savent que la France en eux met son espoir.
Et, s'ils pensent parfois (non sans raison, peut-être),
Qu'avec plus de justice on devrait reconnaître
Qu'ils sont dignes d'un sort meilleur, c'est doucement
Et dédaigneux de la grève, comme argument,
Qu'ils montrent leur travail, demandant qu'on le pèse
Au juste poids de la fraternité française !

. . . . . .

Vivent ces braves gens ! Saluez ! Leur parole,
En ces temps inquiets, réconforte et console.

II

Et tenez !
Montrons-leur qu'on est reconnaissant ;
Je vais vous indiquer un moyen... fort plaisant,
Les Employés de la Gare de Nancy (Gare
Où le voyageur trouve amabilité rare
Semée en tous les coins par Monsieur Desmaret)
Les employés de la Gare vont, il paraît,
Tant ils sont partisans soucieux d'accalmie,
Se grouper bientôt en lyrique compagnie.
(C'est montrer, n'est-ce pas ? qu'ils aiment bien
[l'accord).
Il faut encourager cet harmonique effort.
« *La Chorale de l'Est vient de naître* ». Et Jasalle
Poirel va retentir des chants de la Chorale !
C'est presque un devoir (dans tous les cas, un plaisir)
Que d'aller applaudir !
Et je n'hésite pas à lancer ma réclame.
Ces braves gens... auraient pu nous donner le drame.
Et les voici, charmeurs, pendant ces soirs d'hiver,
Voulant nous réunir autour d'eux, en concert,
Sous l'ombre de Poirel, qui dira : « La musique !
» Bravo !! J'aime mieux ça qu'un discours politique. »

. . . . . .

Allons donc au concert prochain qu'ils vont donner.
Monsieur avec Madame, il faut vous abonner.
Six francs par an ! Soyez gentils ! Laissez-vous faire !

. . . . . .

Et payez-vous l'honneur d'être membre honoraire.

JEAN DE LA CRAFFE.

Fontaines de la place Stanislas

Les restaurations des grilles de Jean Lamour se sont poursuivies méthodiquement depuis quelques années, notamment au point de vue des ors et des couleurs. D'autre part, il a été procédé au remplacement des principaux motifs de décoration en relief qui avaient disparu depuis longtemps.

Il ne reste plus aujourd'hui que la réfection de la grille du roi Stanislas et la remise en état de neuf des bases des grilles monumentales entourant les superbes fontaines de Neptune et d'Amphitrite.

Ces bases en fer sont toutes rongées de rouille et s'effritent lamentablement, principalement celles de la fontaine de Neptune, criblées de trous par la rouille et laissant apercevoir les supports en pierre. Ces bases en fer réclament à bref délai une complète restauration, ainsi que les groupes en plomb des fontaines qui ont vu disparaître une partie de leurs attributs.

Exemple à suivre

La municipalité de Reims vient de décider la plantation de nombreux arbres dans les principales artères de la ville et des faubourgs. C'est ainsi que 1,600 peupliers vont être plantés le long des égouts Saint-Charles,

que des centaines d'arbres d'essences diverses seront répartis au nouveau cimetière du faubourg de Laon (plantations faites par les ouvriers sans travail).

Bien plus, l'administration des ponts et chaussées est invitée à replanter des arbres dans le faubourg Cérès.

Ces actes sont d'une bonne administration municipale. Nancy qui a vu dépérir tant de beaux arbres depuis vingt ans, ne manque pas de places, de larges rues et boulevards où l'on pourrait faire de semblables plantations, ne serait-ce d'abord que le long des quais du chemin de fer.

Ext républicain 20 8.

TRIBUNE PUBLIQUE

Nancy, 19 octobre 1898.

Monsieur le rédacteur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir insérer dans votre journal la lettre suivante :

Il a été défendu aux marchands de la place du Marché de crier leurs marchandises et malgré cela on les entend d'un côté de la place à l'autre.

J'habite place du Marché. Je ne peux pas travailler chez moi, tellement ils font de bruit ; il y a de quoi devenir malade !

Il me semble que la personne qui va au marché acheter quelque chose, ferait tout aussi bien son emplette, que les marchands crient ou non.

Du reste, si on fait des règlements, n'est-ce pas pour les faire observer ?

Il y a plusieurs de mes voisins qui sont disposés à déposer une plainte en règle, si cela dure.

Veuillez agréer, etc.

Un de vos abonnés.

***

La ruelle Saint-Antoine

Nancy, le 20 octobre 1898.

Monsieur le rédacteur,

Située dans un quartier industriel et commerçant, la ruelle Saint-Antoine est officiellement classée dans le réseau de la voirie nancéienne. On sait qu'elle a été déviée, il y a peu d'années, du côté du quai Claude-le-Lorrain, en faveur de la propriété Blondlot. Mais ce qu'on ignore, et dont les habitants souhaitent la disparition, c'est que cette ruelle sert tous les soirs de latrines publiques à de nombreux individus, qui, à la lueur d'un seul et unique bec de gaz, viennent rappeler au bon saint Antoine le souvenir de son compagnon.

Deux becs de gaz supplémentaires chasseraient les importuns, les amoureux en rupture de ban et les sentinelles perdues.

Veuillez agréer, etc.

Un habitant.

Meurthe 21 8.

Hommage à Jules Lejeune

Le dernier numéro du *Bulletin de la Section vosgienne* du Club alpin français contient un article dans lequel M. de Miscault, vice-président de la Section, rend un hommage légitime au très regretté président dont ses amis déplorent toujours la mort. Nous y lisons notamment :

Lorsqu'après la création du C. A. F., quelques fervents de la montagne, à Nancy et à Mulhouse, se donnant la main pardessus la crête des Vosges, fondaient la Section vosgienne, le 31 janvier 1875, ils en nommaient vice président Jules Lejeune, qui avait pris la part la plus active à son organisation. Cette nouvelle association débutait avec 14 adhérents et en comptait 27 à la fin de la première année. Le nombre des membres s'élevait à 111 à la fin de 1876, à 147 à la fin de 1877 ; cet accroissement de notre effectif était dû, pour une bonne part, à la propagande de notre vice-président, comme à la vive sympathie personnelle que, dès le premier abord, il savait inspirer à tous. En l'élisant président le 26 avril 1878, la Section vosgienne se donnait un chef idéal, tout à ses collègues et aux intérêts de la Section, leur faisant au milieu de ses multiples occupations une part très large de son temps et de son dévouement.

« Pour ce philosophe chrétien, cet idéaliste dont la bienveillance rayonnait autour de lui, l'alpinisme n'était pas seulement le sport vivifiant par excellence appelé à assurer l'équilibre entre la vigueur physique et la sérénité morale, c'était encore et surtout le lien puissant destiné à rapprocher les gens de bonne volonté, à créer ou à fortifier entre eux les sympathies réciproques en les entraînant dans les régions élevées où l'air est plus pur, les horizons plus larges, et où, planant pour ainsi dire au dessus des misères de la terre, on sent s'atténuer les divergences, s'effacer les nuances de caractère et d'éducation, se rapprocher les mains et les cœurs.

Jules Lejeune aimait passionnément les Vosges, nos belles montagnes lorraines et alsaciennes, et s'en était fait l'apôtre. Il était un des principaux organisateurs de ces courses collectives dont le programme, judicieusement et consciencieusement étudié, permettait aux citadins retenus par leurs affaires, leurs travaux ou leurs études, de profiter des moindres instants de liberté pour voir et admirer en peu de temps les sites les plus pittoresques ou les plus intéressants. Rien dans ces itinéraires n'était livré au hasard : la durée des marches était exactement calculée, les haltes prévues, les hôteliers ou voituriers prévenus de l'arrivée des touristes, le budget des dépenses établi d'avance et réduit à un minimum qui mettait ces courses à la portée de toutes les bourses.

Plus qu'aucun de nous, Jules Lejeune appréciait la fraîcheur et la grâce des vallées vosgiennes, la poésie des sombres forêts de sapins, mais il était surtout attiré par les sommets : ces ballons, ces hautes chaumes à la flore alpestre, dominant à la fois la Lorraine et l'Alsace, avec parfois des échappées, imprévues et fugitives comme un rêves, sur les Alpes claires et bernoises.

Quelle bonne fortune pour la caravane quand elle était dirigée par son président ! Son inaltérable belle humeur, sa conversation intéressante et instructive, ses saillies parfois malicieuses, toujours bienveillantes, doublaient le charme de l'excursion, faisaient oublier la fatigue et rendaient quantité négligeable certains incidents non inscrits au programme : mauvais temps, marche forcée ou repas insuffisant. Les jeunes touristes, les débutants, dans lesquels il voyait l'avenir et l'espoir, étaient tout particulièrement l'objet de sa sollicitude et de ses paternelles attentions. Heureux de voir naître et se développer en eux l'amour de la montagne, il les encourageait, rappelait à la prudence les plus téméraires et apprenait à tous, par ses conseils et par ses exemples, que l'endurance et le mépris du confortable sont indispensables pour arriver à la pleine jouissance de la montagne.

Dans une note publiée en tête de cet article, nous lisons qu'en arrivant en Suisse, au mois d'août dernier, M. Jules Lejeune y retrouva son bâton de montagne, compagnon de 25 années ; il crut prudent, avant de partir, de l'éprouver ; le bâton se rompit en trois morceaux. M. Lejeune en fut très frappé : éprouva-t-il alors une sorte de pressentiment ?

LE P

ORGANE DU PARTI OUVRIER SOCIA

PARAISSA

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
NANCY — Boulevard Lobau, 16

ABONNEMENT
Un an..... 1 franc.

Aidons-n

Adminis

LE PEUPLE

Pourquoi ce nouveau Journal ? A quel besoin peut-il répondre ? Quel but veut-il atteindre ? Autant de questions allez-vous vous poser, ouvriers, mes chers camarades, en recevant pour la première fois *Le Peuple*.

Ce journal est né d'une pensée de fraternité et d'un besoin d'action. Il répond à cette aspiration évidente de Justice, de Liberté, qui font tressaillir le cœur du peuple.

« La question sociale est insoluble, ont dit les politiciens et les savants du jour ; la société actuelle, reposant sur les bases les plus justes, ne saurait être améliorée. »

C'est pour combattre ces fausses théories que nous créons ce journal.

C'est parce que nous voulons détruire ces graves erreurs, qui laissent croire à tant d'hommes qu'ils ont le droit de ne rien faire et qu'ils sont dispensés d'une responsabilité pénible et coûteuse, que nous paraissons.

C'est parce que nous, au contraire, nous savons que notre société ne repose pas sur les bases les plus justes, et qu'elle peut être améliorée ; c'est parce que tous les jours nous constatons qu'elle se meurt d'injustice et de haine, que nous voulons mettre au service de la sainte cause de la *Pacification*, de la *Justice*, par la grande voie de la

Le repos hebdomadair
obligatoire ;
La suppression, dans la
mesure possible, du travai
La retraite pour la viei
L'impôt sur les ouvrie
gers ;
Création d'une caisse
contre les accidents.
Ces réformes nous les ré
grâce à notre énergie.
nous préparons un aveni
quel, il faut l'espérer,
sociale sera largement ré

La Réda

Autour de notre progr

En lisant notre programme
qui ne manqueront de voir ce
trouve pas, et d'autres qui
pas y voir ce qui s'y trouve.

Nous nous mettrons fort p
des impressions ou des jugem
uns et des autres. Mais pou
gens de bonne foi et se met
point pour juger qui nous son
que nous voulons, voici quel
vations à considérer.

Il importe que, dès le début
sition sur le terrain social appa
nette et bien dégagée.

Nous l'avouons, ce progra
pas complet. Il s'en trouve
d'autres plus longs, plus dét
savants.

C'est vrai, mais voici les

loi contient : 1° un jour de repos par semaine aux ouvriers ; 2° avoir au plus un dixième d'ouvriers étrangers ; 3° interdiction du marchandage. En outre, autorisation aux départements et aux communes d'insérer dans les cahiers des charges, pour leurs travaux, des « clauses relatives à la fixation des salaires, à la détermination de la journée de travail et toutes les autres clauses qui seraient de nature à assurer à la fois la bonne exécution des travaux et des conditions de payement des salaires ; d'organisation du travail, d'hygiène, de sécurité en faveur des ouvriers ».

La discussion de cette loi si importante s'impose aux Chambres à bref délai.

Puisque nous parlons de la grève, actuellement terminée, nous profitons de cette occasion pour protester contre le déploiement de force ordonné par le gouvernement, et surtout contre l'occupation des gares. A quoi servait de froisser des travailleurs calmes, ne songeant qu'à leur travail ? D'autre part, nous avons vu des actes accomplis par des gens, ne se livrant sans doute à aucun travail en temps normal, vraiment par trop révoltants et sur lesquels on doit appeler l'attention des travailleurs.

Un groupe de *grévistes* (?) sommait un compagnon peintre de quitter son travail, et comme il ne descendait pas assez vite de son échelle, au gré de ces messieurs, ils secouèrent ladite échelle et firent choir le malheureux, qui eut une jambe brisée et plusieurs côtes enfoncées.

Autre fait. Un père de famille en grève, trouvant que sa famille ne pouvait supporter plus longtemps la misère, fut frappé de plusieurs coups de couteau par des énergumènes furieux de ce qu'il voulait reprendre son travail.

Tout en reconnaissant que chacun a la liberté complète de s'associer aux mouvements concernant le travail, on ne saurait refuser la même liberté à ceux qui ne veulent pas suivre.

Si c'est par des procédés de ce genre que l'on entend affranchir les travailleurs, alors, comment s'y prendrait-on pour les opprimer ? Quelle singulière solidarité !

Pour notre part, nous engageons les travailleurs à ouvrir l'œil, à se méfier des meneurs, qui généralement sont intéressés à organiser le boucan.

S. R.

Le roi des usuriers était sans contredit, ce Ferdinand Linke, qui vient de mourir à Vienne, laissant toute sa fortune, évaluée à plusieurs millions, à sa fille, sous la condition qu'elle n'en consacrât pas un centime à une intention charitable.

Sorti du ghetto d'une ville de Galicie, il prêta d'abord à 60 et 80 o/o ; puis, mis en appétit, il extorqua à ses victimes jusqu'à 400 et 500 o/o.

Il vivait seul, dans une maison aux portes et fenêtres barrées de fer et verrouillées, sous la garde de chiens féroces. Sa fille, privée de tout, devait, pour vivre, faire des travaux à 3 fr. 75 par semaine.

NOTRE MISÈRE

AVANT-PROPOS

Camarades, on m'a dit que le *Peup* était le journal du travailleur lorrain, qu son but était de faire connaître l'exac situation matérielle de l'ouvrier de not région.

On m'a dit qu'il était l'habitué de chaumière, de la mansarde ; qu'il deva apporter dans le triste réduit du prolétai l'espérance de jours meilleurs, même s cette terre.

On m'a dit qu'il était un journal ind pendant de toute coterie politique, journal qui ne craindrait pas d'étaler grand jour la profondeur du mal soci qui nous ronge, qui ne craindrait p d'invoquer l'énergique remède qu'il co vient d'appliquer à ce mal affreux.

Le Gérant : E. GEORGEL.

Imp. E. Thomas, Malzéville.

(*A suivre.*)

garnissent le logement de cet ouvrier.

Examinons maintenant quels meubles

ment. »

en un mot, respirer notre odeur seule-

mauvaises odeurs ; nous aimons mieux,

respirer l'air qui nous apporte tant de

« Nous aimons mieux souffrir que de

rent.

des nombreux individus qui m'entou-

chez moi, si j'ouvre ma porte, c'est celle

de la cour et des cabinets qui pénètre

« Si j'ouvre ma fenêtre, c'est l'odeur

core.

« L'air du dehors est plus mauvais en-

que des centaines d'arbres d'essences diverses seront répartis au nouveau cimetière du faubourg de Laon (plantations faites par les ouvriers sans travail).

Bien plus, l'administration des ponts et chaussées est invitée à replanter des arbres dans le faubourg Cérès.

Ces actes sont d'une bonne administration municipale. Nancy qui a vu dépérir tant de beaux arbres depuis vingt ans, ne manque pas de places, de larges rues et boulevards où l'on pourrait faire de semblables plantations, ne serait-ce d'abord que le long des quais du chemin de fer.

TRIBUNE PUBLIQUE

Nancy, 19 octobre 1898.

Monsieur le rédacteur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir insérer dans votre journal la lettre suivante :

Il a été défendu aux marchands de la place du Marché de crier leurs marchandises et malgré cela on les entend d'un côté de la place à l'autre.

J'habite place du Marché. Je ne peux pas travailler chez moi, tellement ils font de bruit ; il y a de quoi devenir malade !

Il me semble que la personne qui va au marché acheter quelque chose, ferait tout aussi bien son emplette, que les marchands crient ou non.

Du reste, si on fait des règlements, n'est-ce pas pour les faire observer ?

Il y a plusieurs de mes voisins qui sont disposés à déposer une plainte en règle, si cela dure.

Veuillez agréer, etc.

Un de vos abonnés.

***

La ruelle Saint-Antoine

Nancy, le 20 octobre 1898.

Monsieur le rédacteur,

Située dans un quartier industriel et commerçant, la ruelle Saint-Antoine est officiellement classée dans le réseau de la voirie nancéienne. On sait qu'elle a été déviée, il y a peu d'années, du côté du quai Claude-le-Lorrain, en faveur de la propriété Blondlot. Mais ce qu'on ignore, et dont les habitants souhaitent la disparition, c'est que cette ruelle sert tous les soirs de latrines publiques à de nombreux individus, qui, à la lueur d'un seul et unique bec de gaz, viennent rappeler au bon saint Antoine le souvenir de son compagnon.

Deux becs de gaz supplémentaires chasseraient les importuns, les amoureux en rupture de ban et les sentinelles perdues.

Veuillez agréer, etc.

Un habitant.

Hommage à Jules Lejeune

Le dernier numéro du *Bulletin de la Section vosgienne* du Club alpin français contient un article dans lequel M. de Miscault, vice-président de la Section, rend un hommage légitime au très regretté président dont ses amis déplorent toujours la mort. Nous y lisons notamment :

Lorsqu'après la création du C. A. F., quelques fervents de la montagne, à Nancy et à Mulhouse, se donnant la main pardessus la crête des Vosges, fondaient la Section vosgienne, le 31 janvier 1875, ils en nommaient vice président Jules Lejeune, qui avait pris la part la plus active à son organisation. Cette nouvelle association débutait avec 14 adhérents et en comptait 27 à la fin de la première année. Le nombre des membres s'élevait à 111 à la fin de 1876, à 147 à la fin de 1877 ; cet accroissement de notre effectif était dû, pour une bonne part, à la propagande de notre vice-président, comme à la vive sympathie personnelle que, dès le premier abord, il savait inspirer à tous. En l'élisant président le 26 avril 1878, la Section vosgienne se donnait un chef idéal, tout à ses collègues et aux intérêts de la Section, leur faisant au milieu de ses multiples occupations une part très large de son temps et de son dévouement.

Pour ce philosophe chrétien, cet idéaliste dont la bienveillance rayonnait autour de lui, l'alpinisme n'était pas seulement le sport vivifiant par excellence appelé à assurer l'équilibre entre la vigueur physique et la sérénité morale, c'était encore et surtout le lien puissant destiné à rapprocher les gens de bonne volonté, à créer ou à fortifier entre eux les sympathies réciproques en les entraînant dans les régions élevées où l'air est plus pur, les horizons plus larges, et où, planant pour ainsi dire au dessus des misères de la terre, on sent s'atténuer les divergences, s'effacer les nuances de caractère et d'éducation, se rapprocher les mains et les cœurs.

Jules Lejeune aimait passionnément les Vosges, nos belles montagnes lorraines et alsaciennes, et s'en était fait l'apôtre. Il était un des principaux organisateurs de ces courses collectives dont le programme, judicieusement et consciencieusement étudié, permettait aux citadins retenus par leurs affaires, leurs travaux ou leurs études, de profiter des moindres instants de liberté pour voir et admirer en peu de temps les sites les plus pittoresques ou les plus intéressants. Rien dans ces itinéraires n'était livré au hasard : la durée des marches était exactement calculée, les haltes prévues, les hôteliers ou voituriers prévenus de l'arrivée des touristes, le budget des dépenses établi d'avance et réduit à un minimum qui mettait ces courses à la portée de toutes les bourses.

Plus qu'aucun de nous, Jules Lejeune appréciait la fraîcheur et la grâce des vallées vosgiennes, la poésie des sombres forêts de sapins, mais il était surtout attiré par les sommets : ces ballons, ces hautes chaumes à la flore alpestre, dominant à la fois la Lorraine et l'Alsace, avec parfois des échappées, imprévues et fugitives comme un rêves, sur les Alpes clarides et bernoises.

Quelle bonne fortune pour la caravane quand elle était dirigée par son président ! Son inaltérable belle humeur, sa conversation intéressante et instructive, ses saillies parfois malicieuses, toujours bienveillantes, doublaient le charme de l'excursion, faisaient oublier la fatigue et rendaient quantité négligeable certains incidents non inscrits au programme : mauvais temps, marche forcée ou repas insuffisant. Les jeunes touristes, les débutants, dans lesquels il voyait l'avenir et l'espoir, étaient tout particulièrement l'objet de sa sollicitude et de ses paternelles attentions. Heureux de voir naître et se développer en eux l'amour de la montagne, il les encourageait, rappelait à la prudence les plus téméraires et apprenait à tous, par ses conseils et par ses exemples, que l'endurance et le mépris du confortable sont indispensables pour arriver à la pleine jouissance de la montagne.

Dans une note publiée en tête de cet article, nous lisons qu'en arrivant en Suisse, au mois d'août dernier, M. Jules Lejeune y retrouva son bâton de montagne, compagnon de 25 années ; il crut prudent, avant de partir, de l'éprouver ; le bâton se rompit en trois morceaux. M. Lejeune en fut très frappé : éprouva-t-il alors une sorte de pressentiment ?

1re ANNÉE. — N°1. CINQ CENTIMES OCTOBRE 1898.

LE PEUPLE

ORGANE DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE-NATIONALISTE DE MEURTHE-&-MOSELLE

PARAISSANT TOUS LES MOIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
NANCY — Boulevard Lobau, 16

ABONNEMENT
Un an..... 1 franc.

Aidons-nous les uns les autres.

Administrateur : J. THOMAS

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
16, Boulevard Lobau — NANCY

ANNONCES & RÉCLAMES
4e page : 10c. la ligne. — 3e page : 20c. la ligne.

LE PEUPLE

Pourquoi ce nouveau Journal ? A quel besoin peut-il répondre ? Quel but veut-il atteindre ? Autant de questions allez-vous vous poser, ouvriers, mes chers camarades, en recevant pour la première fois *Le Peuple*.

Ce journal est né d'une pensée de fraternité et d'un besoin d'action. Il répond à cette aspiration évidente de Justice, de Liberté, qui font tressaillir le cœur du peuple.

« La question sociale est insoluble, ont dit les politiciens et les savants du jour ; la société actuelle, reposant sur les bases les plus justes, ne saurait être améliorée. »

C'est pour combattre ces fausses théories que nous créons ce journal.

C'est parce que nous voulons détruire ces graves erreurs, qui laissent croire à tant d'hommes qu'ils ont le droit de ne rien faire et qu'ils sont dispensés d'une responsabilité pénible et coûteuse, que nous paraissons.

C'est parce que nous, au contraire, nous savons que notre société ne repose pas sur les bases les plus justes, et qu'elle peut être améliorée ; c'est parce que tous les jours nous constatons qu'elle se meurt d'injustice et de haine, que nous voulons mettre au service de la sainte cause de la *Pacification*, de la *Justice*, par la grande voie de la Presse, tout ce que nous avons de force, d'énergie et de dévouement.

Nous sommes indépendants de toutes coteries politiques ; nous n'appartenons à personne, nous ne nous livrerons à personne.

Le but de ce journal, c'est de défendre la cause des travailleurs de notre région, de les arracher à la domination de tous les criminels à la solde de la Juiverie cosmopolite qui, sous le fallacieux prétexte de les sauver, exploitent leur travail et leur misère, étouffent leur dignité.

Ce que nous voulons, c'est mettre véritablement en pratique cette devise, que nous plaçons en tête de notre journal :

« Aidons-nous *les* uns les autres. »

***

Voilà notre but, et pour l'atteindre, dans un programme en tête duquel nous plaçons comme principes généraux la Patrie, la Famille, nous demanderons :

La liberté complète d'association ;

La limitation de la journée de travail ;

Le minimum des salaires surtout dans les adjudications publiques ;

Le repos hebdomadaire complet obligatoire ;

La suppression, dans la plus large mesure possible, du travail de nuit ;

La retraite pour la vieillesse ;

L'impôt sur les ouvriers étrangers ;

Création d'une caisse nationale contre les accidents.

Ces réformes nous les réaliserons, grâce à notre énergie. Et aussi nous préparons un avenir dans lequel, il faut l'espérer, la justice sociale sera largement répartie.

La Rédaction.

Autour de notre programme

En lisant notre programme, il y en a qui ne manqueront de voir ce qui ne s'y trouve pas, et d'autres qui ne sauront pas y voir ce qui s'y trouve.

Nous nous mettrons fort peu en peine des impressions ou des jugements et des uns et des autres. Mais pour aider les gens de bonne foi et se mettre au vrai point pour juger qui nous sommes et ce que nous voulons, voici quelques observations à considérer.

Il importe que, dès le début, notre position sur le terrain social apparaisse bien nette et bien dégagée.

Nous l'avouons, ce programme n'est pas complet. Il s'en trouve beaucoup d'autres plus longs, plus détaillés, plus savants.

C'est vrai, mais voici les raisons qui nous l'ont fait accepter :

Notre but, avant tout, c'est d'être dans le mouvement ouvrier de notre région, un *organe d'action*. C'est pourquoi nous commençons par inscrire dans notre programme, des choses précises, qui font l'objet d'une action existante aujourd'hui et qui préparent efficacement l'action à réaliser demain.

Dans ces conditions, à quoi nous servirait-il d'agencer et de publier un vaste programme, comme en savent faire tant de savants théoriciens de nos jours ?

Ce que nous voulons, c'est aller droit au fond de la situation et prendre des mesures promptes et efficaces.

Or, il faut pour cela vivre parmi le peuple, s'inquiéter de ce qu'il pense, écouter ce qu'il dit, sentir ce qu'il souffre, comprendre ce qu'il veut, dégager enfin de toutes ces choses ce qui s'y trouve de vrai et de juste, pour le réaliser sans hésitation et sans retard.

C'est ce que nous allons essayer de faire, nous qui sommes des prolétaires. Et quiconque voudra nous lire sans parti pris, pourra le voir sans peine, les simples formules de notre programme disent précisément quelques-unes de ces choses qui font palpiter l'âme du peuple.

Aussi bien, camarades, vous nous comprenez, vous retrouvez en nous lisant vos propres pensées, et les préoccupations de votre vie réelle.

C'est donc au peuple, en premier lieu, que va ce journal.

Mais il s'adresse aussi à tous ceux qui veulent sincèrement se rendre compte des besoins des heures présentes, sonder soigneusement le terrain et y découvrir la voie qui conduit au relèvement de la classe ouvrière.

Peut-être notre allure et notre franc parler de travailleur, vont-ils produire quelques étonnements, quelques récriminations chez ceux qui devraient être des nôtres.

Qu'importe !

Nous sommes résolus à ne nous étonner de rien, à laisser tout dire et à marcher de l'avant.

De l'avant pour le triomphe de la vérité et de la justice.

De la vérité. — Oh ! la vérité sociale nous la dirons hautement sans hésitation et sans restriction !

De la justice. — La justice, nous la réclamerons sans détour, et pour tous et partout.

Et nous espérons que notre œuvre sera féconde, que nous atteindrons le but que nous poursuivons, quels que soient les efforts des puissants.

L'ÉGALITÉ

Il y a toujours eu, il y aura toujours des inégalités sociales. *Au Peuple*, nous ne chercherons pas à le nier.

Mais ce qui nous révolte, c'est de voir la hiérarchie fondée le plus souvent *non sur les services*, mais sur l'argent ; c'est de voir la richesse occuper le plus haut échelon de cette hiérarchie ; c'est de voir l'inégalité dépendre non des personnes, ce qui serait juste, mais des sacs d'écus, ce qui est lamentable et écœurant.

Pourquoi salue-t-on Rothschild jusqu'à terre ? Pourquoi cet échappé de la judenstrasse de Francfort voit-il sa poitrine tachée de plusieurs décorations ? Est-ce parce qu'il a su acheter à la baisse et vendre à la hausse ?

Est-ce parce que l'emprunt de notre rançon de guerre lui a fait gagner des millions ?

Est-ce parce qu'il a ruiné des milliers de familles en préparant le krach de l'Union générale ?

Ou parce qu'il a causé l'effondrement du Comptoir d'escompte ?

Ou parce qu'il a accaparé ceci ou cela ?

On n'en a jamais rien su ; on ne sait qu'une chose, c'est qu'il a de l'argent.

Et ceci est aussi certain, c'est que jamais on ne saluera si bas et on ne décorera si bien, par exemple, le camarade Paul, mon excellent *frappeur*, qui a combattu pour l'honneur de la France, son pays, sur bien des champs de bataille, qui n'a jamais volé un centime, et qui élève en ce moment cinq beaux garçons, de futurs défenseurs de notre patrie.

Cela veut-il dire que nous entendons changer le niveau égalitaire ? que nous voulons, entre autres inégalités, supprimer la fortune ?

Non. Cela veut dire que nous reconnaissons seulement la richesse comme un fait, comme un fait qui peut être l'occasion de l'exercice d'un droit, mais qui ne crée pas ce droit.

Cela veut dire que nous voulons nous débarrasser de l'oppression de l'argent, et que, le jour où l'ouvrier se présente chez un capitaliste, nous voulons qu'il soit son égal, contractant au même titre que lui, pouvant discuter les termes de contrat justement et loyalement, sans être obligé d'accepter des conditions draconiennes, vous taisant mourir de faim.

Cela veut dire que le progrès, l'accroissement du bien-être dans les sociétés doit avoir son contre-coup dans toutes les classes et doit être apprécié, non dans une classe comparée avec elle-même, mais en *fonction* du progrès accompli dans les autres classes.

Et cela n'est pas le niveau, c'est l'Egalité.

Le Forgeron.

POUR RÉUSSIR

Nous faisons appel aux ouvriers, car c'est à eux surtout que notre journal s'adresse, pour nous aider dans la lourde tâche que nous avons entreprise, et dont le but est l'intérêt de tous.

Nous accueillerons avec le plus grand plaisir toutes les communications qui nous parviendront dans ce but ; nous demanderons cependant à nos correspondants de signer leurs lettres, les assurant que leurs noms ne figureront au journal que sur leur demande expresse.

Enfin, voulant conquérir les sympathies du public et de nos confrères de la presse, nous éviterons toute polémique et toute attaque personnelle.

Confiant de l'accueil qui nous sera fait nous adressons à tous notre

Salut fraternel.

Le Comité.

LE GACHIS

En présence des menées du gouvernement actuel, nous autres travailleurs, socialistes-nationalistes, ne pouvons laisser passer ces choses sans protester du fond de notre cœur.

Aujourd'hui le gouvernement a perdu tout sentiment de dignité et de pudeur, il entasse bêtise sur bêtise, mensonge sur mensonge ; pourquoi ? pour faire plaisir à un état dans l'état, ce gouvernement ne craint pas de s'associer à cette classe de renégats et de faiseurs sans opinions et sans patrie, qui journellement se bombardent du titre de socialiste sans jamais avoir pratiqué le premier paragraphe du programme ; et qui pour nous ne sont que des braillards, des utopistes, des troubleurs de l'ordre et de la sécurité publique, et chose à remarquer, ne vivant et tâchant de se faire une situation qu'au détriment des humbles, et de ceux dont malheureusement le cerveau est un peu atrophié. Attention ! Si on n'y prend garde, si on n'y met un terme, nous avons en perspective une misère noire et terrible, cela à l'entrée de l'hiver ; on verra grossir le nombre des miséreux qui existe actuellement ; et que cette classe de sans-patrie ne manquera pas d'exploiter leur crédulité pour essayer d'arriver au résul-

tat désiré, l'abaissement de notre pays devant l'étranger, tout cela par la faute d'un gouvernement gâteux, qui ne sait ce qu'il veut ni où il va.

Et qui souffre le plus de tout cela ? C'est nous prolétaires, nous qui payons toujours les pots cassés ; il faut que cela finisse ; il n'y a pas deux poids et deux mesures ; nous socialistes nous voulons travailler et vivre sous une meilleure organisation, nous voulons un gouvernement propre et honnête, nous voulons jouir de cette liberté que nos pères ont payée de leur sang.

G D.

Les ouvriers étrangers

Ces jours derniers, M. le préfet de l'Aude avait adressé aux maires de son département une lettre dans laquelle il rappelait les magistrats municipaux à l'exécution rigoureuse de la loi du 8 août 1893 relative au séjour des étrangers en France ; cela dans le but de remédier à une situation fâcheuse dont se plaignent nos ouvriers nationaux.

M. Cros-Mayrevielle, vice-président du conseil général de l'Aude, a écrit, au préfet pour lui présenter un moyen de remédier plus sûrement à un état de choses qui va s'aggravant de jour en jour.

Il s'agirait de prescrire qu'à l'avenir, dans les chantiers ouverts pour le compte du département et dans les travaux subventionnés par les finances départementales, les quatre cinquièmes au moins du personnel seront composés d'ouvriers français. Cette mesure protectrice a été déjà adoptée par le conseil général, en ce qui concerne la prochaine construction des tramways départementaux.

On nous informe que M. le docteur Friot, le nouveau conseiller du canton sud, a l'intention de proposer une mesure analogue au conseil général, au cours de la prochaine. session

(Ceci sous toutes réserves.)

P. J.

LA DÉFENSE DU COMMERCE

M. Serrière, président de la ligue, a obtenu de M. Friot, le nouveau conseiller général du canton Sud, de déposer et appuyer à la réunion d'août le vœu suivant :

VŒU

I. — Réforme de la loi du 5 juillet 1880 sur les patentes dans le sens de la spécialisation, c'est-à-dire dans le but de mettre obstacle à l'accaparement par une même maison de l'exploitation de toutes les industries et de tous les commerces, de manière de garantir à chacun la possibilité de vivre de sa profession et à faciliter aux employés leur avénement au patronnat.

II. — Suppression des économats.

III. — Application du droit commun aux sociétés coopératives de consommation.

IV. — Obligation pour les syndicats agricoles de se renfermer strictement dans leur fonctionnement, tel qu'il est défini par la loi.

V. — Réglementation du commerce des déballeurs.

Ce vœu a été, après avis très favorable du conseil général, renvoyé aux pouvoirs législatifs.

Le krac Dreyfousard Brissonien

Après l'avortement de la tentative de grève générale des travailleurs de chemins de fer de France, fomentée par Guérard et sa douzaine de pantins payés par les Anglais, nous avons l'avortement du grrr...and complot, le coup d'état dirigé contre la République qui n'a jamais existé que dans l'imagination du vieux gaga-Brisson ; et puis il y a aussi la décision prise par de Pressensé de ne plus donner de représentations populaires, l'insuccès de la représentation de la salle Wagram ne l'a pas encouragé à continuer. Aussi n'aurons-nous pas à Nancy la représentation, organisée par le Barnum-Gargotier, et qui devait avoir lieu le 23 courant, à la salle Gauchenot,

Comment ces bons dreyfusards n'ont-ils fait venir Cornelius-Clémenceau ?

Le succès de pommes cuites eût été certes aussi grand.

Harmonie et solidarité

En étudiant les causes de la division, qui dans la société actuelle, font de chaque individu un adversaire de son semblable, nous voyons que la crainte seule du lendemain rend l'individu égoïste, dans le sens étroit du mot, c'est-à-dire ne pensant qu'à lui, rapportant tout à son moi ! ne s'occupant pas des individus qui peuvent souffrir du fait de sa jouissance, pourvu que le spectacle de ces souffrances ne s'étale pas immédiatement sous ses yeux.

Pourtant, malgré cela, l'homme pris en général, souffre de voir souffrir son semblable ; une misère qui frappera ses regards le troublera dans sa jouissance, il se plaît à secourir son semblable lorsqu'il peut le faire sans compromettre son bénéfice ou ses chances de réussite.

Certains peuvent bien ne le faire que par ostentation, mais cette ostentation même, prouve que cela est bien vu de la générosité des individus.

C'est au nom de la société — c'est-a-dire pour le bien de tous — que l'individu accepte les entraves et l'explication actuelle, que la force seule serait impuissante à maintenir.

En admettant qu'il entrât dans ce respect une part de la peur des gendarmes, quel est le bénéfice qu'en tirent les sans le sou, eux qui fournissent la force et non rien à défendre ? Ne sont-ce pas eux qui fournissent les gendarmes ?

Ne voit-on pas dans les cas exceptionnels, des individus sacrifier bien-être, existence, pour des causes d'intérêt général; sacrifier sciences, patrie, amour de l'humanité pour le triomphe de leurs seules idées particulières ? L'exemple d'amis risquant leur vie, leur situation ou leur liberté pour être utile à un ami, est-il si rare ? Certes, la bourgeoisie capitaliste nous montre actuellement avec ses tripotages, ses chantages et ses trahisons et essayant même de nous prouver qu'elle a mise à l'ordre du jour l'avachissement de l'humanité ; mais, malgré cela, elle n'est, heureusement, que la minorité, et tous, dans la bourgeoisie, ne sont pas non plus des politiciens.

Le désir d'arriver, l'amour du bien et des honneurs ne sont que les produits de l'organisation antagonique de la société, qui fait aux individus une loi d'user de tous les moyens dans cette lutte, de profiter de tous les instants pour atteindre le but avant leurs concurrents. Il faut qu'ils les écrasent s'ils ne veulent pas être écrasés eux-mêmes, et servir de marche-pied à leur vainqueur.

Telle est l'organisation de la société actuelle. Il faut se boucher les oreilles pour ne pas entendre les cris de ceux qui se noient, afin de ne pas être tenté de leur porter secours ; loin de s'arrêter à leur tendre la perche, il faut, au contraire, les aider à s'enfoncer davantage, la foule des rivaux n'est-elle pas là, derrière vous, avançant toujours, et qui vous écraserait sans pitié, si vous faisiez mine de vous arrêter.

Quoi d'étonnant après cela ; à ce que l'accord et l'entente entre les individus soient rendus si difficiles dans la société actuelle. Vous basez votre organisation sur la concurrence individuelle, sur l'exterminations des uns les autres.

— Scandalisez-vous donc ensuite de récolter haine et tempête ? ce qu'il faudrait, c'est que les individus n'auraient plus besoin de thérauriser pour s'assurer l'existence du lendemain, le stimulant de ces individus ne serait plus le désir d'amasser, le besoin d'arracher, bon gré, mal gré, la pitance quotidienne, mais exprimerait le besoin d'agir, de se perfectionner, d'aspirer toujours à un mieux idéal.

Les relations de groupes et d'individus ne s'établiront plus en vue de ces échanges, où chaque contractant ne cherche qu'à enfoncer son partenaire ; les rapports n'auront pour but que de faciliter mutuellement la besogne, l'entente sera facile, les causes de discorde auront disparu, les relations sociales pousseront les hommes vers la solidarité au lieu de les exciter à se nuire.

Semez entente ? Vous récolterez union ?

Le travail sera long, pénible, nous l'accordons, et demandera bien des luttes, bien des recommencements, parfois bien de l'abnégation de la part des camarades ; mais, avec tous ces essais, toutes ces reprises, toutes ces désillusions, la réussite n'en sera que plus assurée plus qu'elle ne pourrait l'être par des actes d'autorité et d'oppression.

Les fautes, les déceptions auront pour effet de rendre les camarades plus circonspects, de se mettre à réfléchir avant d'agir. Lorsqu'ils s'apercevront qu'ils ont fait fausse route, il leur sera facile de changer de direction en leur indiquant le chemin de l'harmonie et de la solidarité.

G. O.

Reculade

Le petit état-major dreyfusard de Nancy, flanqué de quelques débris du célèbre journal « *L'Etincelle* » (respect aux défunts), avait organisé une réunion à la salle Gauchenot pour le 23 octobre, cette réunion devait être présidée par un candidat malheureux aux dernières élections législatives. En apprenant l'accueil que les Nancéïens allaient faire à la bande, ils se sont empressés de battre en retraite.

Prudence est mère de sûreté.

Les bons salaires

Tout le monde, même les bons bourgeois capitalistes, devrait être partisan des salaires élevés pour la classe ouvrière.

Et cela non seulement par bonté d'âme, par humanité, mais par bonne arithmétique.

Nous avons vu dernièrement à Paris, dans une réunion du Conseil municipal un rapport présenté par M. Champoudry, conseiller du quartier de la Roquette, faire pour les ouvriers des services de la ville de Paris une augmentation annuelle de 400,000 fr.

D'imbéciles réactionnaires vont peut-être crier au gaspillage. Pensez donc ! grever un budget municipal de 400,000 en faveur de balayeurs, de cantonniers, de paveurs, de chiffonniers ?...On n'a pas l'idée d'une telle orgie de billets de banque pour de si petites gens.

Eh bien, pour moi, prolétaire, il n'y a pas, au contraire, d'argent mieux placé que celui-là, de même que les compagnies de chemins de fer n'ont de réels bénéfices qu'avec les transports de marchandises les plus communes et les voyageurs de 3e classe, de même aussi que l'industrie, le commerce et, par contre-coup les organismes sociaux, ne vivent et ne prospèrent qu'à la condition que la classe des travailleurs et des modestes employés les alimentent. Mais encore faut-il que ces travailleurs et ces employés puissent pourvoir à cette alimentation.

Reportez-vous à l'époque peu éloignée servile, où le balayeur, la balayeuse, le cantonnier, l'artisan présentaient cet aspect malheureux et servile, loqueteux auxquels on avait envie de faire l'aumône, demander aux petits commerçants qui avoisinent cette clientèle quel bénéfice qu'ils en retirent ? Eh bien, rien du tout.

La famille très pauvre consomme le moins possible. Elle use et fait user par les enfants les vêtements, les chaussures, les chapeaux, etc, qu'elle tire le plus souvent de la charité des uns et des autres.

Point de vin, point de viande aux repas, à peine de la lumière le soir, pas de feu non plus ou très peu. Quelqu'un est-il malade — et on l'est souvent dans la classe prolétarienne, eh bien, c'est à l'hôpital qu'on va se faire soigner.

Dites-moi, je vous prie, quel enchérissement et quel avantage la société peut tirer de pareilles existences, si précaires qu'on les force à évoluer hors de la loi normale de réciprocité qui est imposée à chacun de nous.

L'état social assez bon pour créer des misérables est le premier à en souffrir par le parasitisme auquel il les condamne.

Aidons de toutes nos forces à faire obtenir des bons salaires à tous ceux qui, par leur travail, concourent à la production de la richesse et au fonctionnement de la société.

Mieux l'ouvrier et l'employé seront rétribués, plus ils sèmeront autour d'eux d'aisance et de bien-être.

Les grandes fortunes s'élèvent sur les grandes misères et c'est le prolétaire tous les jours qui les augmente et qui les solidifie.

Au nom de la République et du socialisme nous voulons nous, une somme de justice et d'égalité.

E. R.

LES COMITÉS OUVRIERS

Bien des fois on s'est demandé comment cela se fait-il que, dans un centre industriel et ouvrier comme Nancy, on ne soit pas arrivé à constituer des comités de travailleurs propres et honnêtes, pouvant au moment de la lutte y prendre part en venant sans crainte apporter les desiderata de laclasse ouvrière, dont ils sera ent les représentants.

Hélas ! c'est souvent par suite de certaines influences, je dirai mieux, de certaines personnalités qui profitent souvent des non éclairés, des cerveaux atrophiés, des gens sans opinion qui sont toujours accompagnés d'une classe d'individurlistes, travaillant pour leur compte, et qu'on pourrait qualifier de j'm'en foutisme ? qui sont généralement cause que ces comités et groupes ouvriers ne fonctionnent pas bien, et je dirai n'existe qu'à l'état d'embryon.

De plus, c'est souvent par leur faiblesse, parce que les uns ou les autres ont souvent peur de répondre à cette classe de fumistes qui viennent par leurs déclamatiôns ronflantes et souvent si peu en rapport avee leurs actes vous dire qu'ils sont les défenseurs de la classe ouvrière.

Il ne faut pas que les travailleurs fassent les frais de ces ambitieux: Travaillons, nous autres prolétaires, afin de ne pas devenir encore une fois spectateurs de ces luttes, auxquelles nous venons d'assister dans le dernier mouvement; empêchons de s'agiter ces candidatures fumistes qui se servent de notre tremplin et de notre titre, pour nous conduire à la déroute. Ce qu'il faut, je le répète, c'est que les travailleurs, cette grande classe ouvrière, se serrent les coudes ; s'entendent bien sur leurs revendications et l'amélioration qu'ils veulent, qu'ils attendent, c'est au prolétaire, à ceux qui souffrent et qui peinent, et aussi à ceux qui ont été écœurés par ces derniers événements à faire cette concentration.

Si nous persistons dans l'émiettement et les divisions actuels, nous resterons ridicules et annulés complètement.

Car il n'est pas permis que dans l'Est, où les centres ouvriers sont si importants, cette classe ouvrière reste dans l'inaction la plus obscure. Pourquoi ? parce que nous possédons toujours cette manie d'introduire des étrangers à notre cause dans notre sein.

Il faudra bien arriver à comprendre que les groupes et partis ouvriers doivent se dégager complètement, se constituer en forme propre et développer les grandes idées à marcher de l'avant, à seule fin d'arriver à la solution pacifique de nos grandes questions ouvrières pendantes en ce moment à l'ordre du jour ; pour cela il faut s'opposer à toute pression ou influence politique. A cette condition seule l'organisation ouvrière et sociale sera possible, en essayant de grouper et discipliner ces masses de bataillons ouvriers en les préparant pour les prochaines luttes, en leur demandant cette obole démocratique qui servirait précieusement dans ces moments-là, alors les partis ouvriers pourraient arriver sur le champ de bataille avec des munitions, et ne seraient pas les obligés en servant de marche-pied à certains étrangers qui sont généralement nos ennemis

Nous pourrions alors voir à l'aurore du xxe siècle cette grande organisation sociale, de toutes les corporations, groupant et fédérant tous les éléments de la classe ouvrière, en une véritable armée indépendante des influences et coteries politiciennes, et qui serait tout entière dévouée aux intérêts de la classe ouvrière.

GEORGEL.

ET LES AFFAIRES

Il faut en finir !

Et les affaires ? Qui donc y songe ? La Chambre, le Sénat, le Gouvernement ? Allons donc !

La Chambre et le Sénat sont en vacances. Ils n'ont d'ailleurs quitté le Luxembourg et le Palais-Bourbon qu'après avoir passé leur temps en interpellations stériles.

Maintenant, voici la rentrée pour le 25 octobre.

Que vont-ils faire de plus ? Rien.

Comme dans la chanson, plus cela change, plus c'est la même chose ; ils vont commencer interpellations sur interpellations ; après, ça sera les vacances à la Toussaint, et en continuant toujours comme cela, pendant 4 ans.

Non, le pays réclame autre chose que cela.

Le gouvernement ? Mais il n'a vécu jusqu'ici que pour s'occuper de faire la revision du procès Dreyfus, contrairement au sentiment quasi-unanime du pays.

Et ce n'est pourtant qu'un cri : « On ne fait plus rien ! Toutes les affaires sont arrêtées ».

Le commerce et l'industrie sont dans le marasme le plus complet ; bien entendu, l'industrie et le commerce français, car l'étranger profite plus que jamais des circonstances, pour nous inonder de ses produits.

Nous sommes, en ce moment, grâce au manque de tout gouvernement, la risée du monde !

Tous les commerçants, tous les industriels, tous ceux qui travaillent sont là pour nous dire que ce serait la ruine du pays et la misère, et principalement pour le travailleur à l'entrée de l'hiver.

Mais il ne suffit pas de le constater ; il faut agir.

Déjà, une grande partie du commerce a protesté publiquement. Il faut renouveler ces protestations et les rendre unanimes. Il faut que ce gouvernement, qui nous conduit aux pires catastrophes, comprenne si bien l'importance de sa responsabilité, qu'il demeure sans excuses possibles, en présence de la France qui travaille.

Il faut qu'il soit contraint à mettre un terme à cette classe de gens sans-patrie qui nous tue, ou alors, s'il ne se décide à le faire, que la Chambre, dès sa rentrée, nous débarrasse de cette plaie.

Un pays ne peut vivre plus longtemps dans l'agitation.

Il faut en finir de suite.

C. G.

Les Matérialistes

Si les matérialistes avaient le pouvoir de la terre, l'on n'entendrait bientôt plus parler d'une maladie qui peut être appelée le typhus de la faim. Les établissements pénitentiaires ne formeraient plus le moteur principal du mécanisme social, et chaque jour n'apporterait pas à la surface de la société des phénomènes qui laissent entrevoir un abîme de misère et de dépravation. Une morale publique, sous l'égide de laquelle pareilles choses se passent tous les jours, aura beau se renfrogner ; elle ressemblera toujours au pharisien priant dans le temple, et elle sera jugée selon la mesure de facilité dont jouit le genre humain sous sa domination.

Le bonheur de la société humaine est l'unique autel sur lequel doit se sacrifier la véritable morale la nôtre ; se résume dans ces mots : *Amour de l'humanité*.

LOIS MAL FAITES

On lit dans les *Affiches Tourangelles :*

Avec le système du vote des lois par les absents et discutées devant les banquettes avec deux tiers vides, on arrive à avoir des lois mal faites, boiteuses, injustes et iniques.

Telles sont les nouvelles lois sur le nantissement des fonds de commerce et celle sur la saisie-arrêt des salaires.

Nous donnerons prochainement notre sentiment sur la première, quant à la seconde elle *a trompé les espérances de ses auteurs*.

Elle avait aussi pour but de diminuer les frais de procédure. Or, il a été prouvé que ces frais pouvaient s'élever à 163 fr. 70 pour une seule saisie-arrêt.

En sorte que le malheureux salarié dont on a saisi le salaire a, de ce chef, un supplément de dette à payer de 163 fr. 70 pour les frais judiciaires.

Voici, pour ceux de mes lecteurs qui en douteraient, un extrait du compte rendu de la séance de la chambre des député du 20 janvier 1898 :

M. Milliard, garde des sceaux. — Vous m'apprenez que la commission a accepté le principe de votre proposition. Cette circonstance est de nature à éveiller mon attention à un plus haut degré.

Je le répète, j'examinerai la question ; c'est tout ce que je puis dire ;

J'arrive maintenant à la question particulièrement intéressante que m'a posé avant-hier l'honorable M. Basly.

M. Basly, qui est un esprit très pratique, s'est préocupé de l'application de la loi relative à la saisie-arrêt des salaires et petits traitements des ouvriers et employés, loi récemment votée par le parlement, qui a obéi, en l'adoptant, aux sentiments d'humanité les plus louables. Cette loi a organisé une procédure très simple, qui se déroule en entier devant le juge de paix. Elle a eu pour objet et pour effet de diminuer les frais dans une large mesure.

Malheureusement, il est permis de dire avec l'honorable M. Basly qu'elle n'a pas réalisé les avantages sur lesquels on comptait dans l'intérêt des ouvriers, bien plus, elle s'est en quelque sorte, retournée contre eux particulièrement dans les grands centres industriels (très bien ! très bien !)

Il est facile d'en donner la raison.

M. Chaulin-Servinière. — C'est que les frais étaient importants.

M. le garde des sceaux. — Comme on le fait observer, c'est que, autrefois les frais de procédure de saisie-arrêt étaient importants et, par cela même, des créanciers hésitaient à les exposer. Ils faisaient une simple saisie-arrêt entre les mains des patrons et tout le reste s'accomplissait sans souci du Code de procédure. Le patron retenait une partie des salaires, prenait les noms des créanciers intervenants et faisait entre les ayants droit, la distribution. Les frais se bornaient donc à ceux de l'exploit de saisie-arrêt ; les créanciers se seraient gardés d'en exposer d'autres parce qu'ils auraient été obligés de les avancer.

D'après la loi nouvelle, les frais, surtout ceux à exposer en premier lieu, tout en étant encore lourds pour le débiteur, sont relativement peu élevés. Ils n'exigent pas de fortes avances : 12 fr. 60 environ pour la saisie et le jugement de validité, lorsqu'il n'y a qu'un créancier. Ce chiffre atteint 38 fr. 20 lorsqu'il y en a cinq. Puis viennent les répartitions qui sont les plus grosses sources de dépense. Le coût de la première répartition est de 33 fr. 10 ; mais, en général, il y en a cinq et elles entrainent des frais s'élevant à 125 fr. 50. Si vous ajoutez ces 125 fr. 50 aux 38 fr. 20 déjà notés, vous arrivez à un total de 163 fr. 70.

Tous ces frais ne sont pas avancés par le créancier ; on les prélève sur la somme saisie-arrêtée. Et alors vous arrivez au résultat indiqué l'autre jour à la tribune par l'honorable M. Basly, c'est-à-dire à des frais hors de proportion avec la somme distribuée.

Il faut avoir le courage de le dire : bien que la loi soit récente, elle a manqué son but (très bien ! très bien !)

Lorsque M. Basly m'a fait l'honneur de s'entretenir avec moi de cette question, il m'a exposé des faits dont le ministère de la Justice s'est déjà préocupé ; je savais que cette loi était d'une pratique très difficile dans les centres ouvriers ; un grand nombre de juges de paix avaient formulé des plaintes ; la chancellerie avait déjà fait étudier le moyen de remédier aux inconvénients qui lui avaient été signalés. J'ai promis à M. Basly tout mon intérêt et j'ai fait préparer un projet qui sera envoyé à la commission du travail déjà saisie de deux propositions de loi.

M. Rose. — Permettez-moi, de vous dire un mot de ma place M. le ministre.

J'ai été chargé, par la commission du travail, de prévenir la Chambre que la commission s'est réunie hier après-midi pour examiner les propositions de M. Basly et de M. Odilon-Barrot, et qu'elle a été amenée, en examinant ces deux propositions de loi, à adopter des modifications assez sérieuses à la loi de 1895. Un rapport sera déposé prochainement, et à bref délai la question sera de nouveau soumise à la Chambre par la commission du travail (très bien ! très bien !)

M. le garde des sceaux. — Le gouvernement félicite la commission du Travail, qui peut, ainsi que les auteurs des propositions, compter sur son concours le plus absolu (très bien ! très bien !)

J'ai entre les mains le projet préparé sur mes instructions ; je vais vous en indiquer les trois idées maîtresses.

Dans un de ses articles, il interdit aux ouvriers de céder une partie quelconque de leurs salaires.

M. Pichon. — Très bien ! très bien !

M. le garde des sceaux. — C'est ce qui a lieu en Angleterre et en Allemagne (très bien ! très bien !)

Dans une seconde disposition, ce projet espace les dispositions. Elles se font aujourd'hui quand on peut distribuer 20 p. 0/0. Elles sont trop rapprochées, et elles grèvent ainsi d'une façon toute particulière les débiteurs. Le gouvernement estime qu'elles ne devraient être faites que lorsqu'on pourrait distribuer 25 0/0 (très bien ! très bien !)

Dans une troisième disposition le gouvernement demande que tous les actes qui seront relatifs à la saisie, y compris la main levée *omise* dans la loi du 12 janvier 1895, soient dispensés du timbre et de l'enregistrement (très bien ! très bien !)

Voilà les modifications que nous avons étudiées, et que nous estimons nécessaires, pour faire produire à la loi de 1895 de meilleurs résultats. Il faut reconnaître que, votée avec les meilleurs intentions, *elle a trompé les espérances de ses auteurs*. Il faut avoir le courage de le dire pour réparer ensuite l'erreur commise.

M. Guillemin. — Le mal est surtout dans le décret.

M. le garde des sceaux. — Non, il est dans la loi ; s'il convient, d'ailleurs, de modifier le réglement d'administration publique rendu en exécution de la loi, vous pouvez être sûrs que nous saurons le faire (très bien ! très bien !)

* * *

Voilà comment sont faites les lois votées par les absents, les malades et les morts.

Oublier la main levée dans une loi sur la saisie-arrêt, c'est raide !

(*La Défense du Commerce*).

L'apprentissage industriel

L'Office du travail, au Ministère du Commerce, s'est justement ému de l'état de l'apprentissage industriel en France.

Dans l'état de concurrence universelle que traverse le monde du travail, il importe que la main-d'œuvre demeure digne du vieux renom et des intérêts actuels de la France.

Une enquête vient donc de s'ouvrir qui a pour objet de constater les conditions du recrutement, de l'éducation, des salaires, etc., des apprentis reçus dans nos usines. Il est bon de savoir quel est l'étiage intellectuel et professionnel de la jeunesse admise dans les ateliers à se préparer à la grande lutte pour la vie.

Quelle influence la fréquentation des écoles a-t-elle exercée sur l'intelligence et le caractère des adultes ?

Dans quel sens des lacunes ont-elles été constatées ?

Que conviendrait-il de faire pour améliorer et compléter la formation et le développement moral et spécial de nos apprentis, qui seront demain la force vitale de la France contre la concurrence étrangère ?

Un questionnaire a été dressé par l'Office du travail et expédié à tous les industriels de France.

Les interrogations dont il se compose portent sur la nature des produits fabriqués, le total des ouvriers occupés, le nombre des apprentis rétribués ou non, tous ceux qui, en un mot, ne reçoivent pas un salaire régulier ; le degré d'instruction générale de ces jeunes gens, l'enseignement pratique qu'ils reçoivent, les meilleures méthodes de perfectionnement qui doivent leur être appliquées etc.

On aperçoit d'ici l'importance d'une information remplissant ce vaste cadre.

Les industriels répondront d'autant plus volontiers à l'appel qui leur est adressé, que l'Office du travail les assure d'une discrétion absolue et qu'ils seront les premiers à reconnaître la haute portée économique et sociale de ses investigations.

LA GRÈVE

Au moment où se termine la grève, commencée le 14 septembre, il convient d'en rappeler l'origine, d'en suivre le développement et de rechercher les moyens d'empêcher le retour d'une suspension dans l'activité nationale.

L'origine

Le 14 septembre, les terrassiers se sont mis en grève, en réclamant la mise en vigueur des prix de série fixés par le Conseil municipal en 1882, soit 0 fr. 60 par heure. Ils demandaient également la suppression du marchandage, c'est-à-dire l'interdiction à un entrepreneur soumissionnaire de retrocéder à un sous-traitant les travaux, plus l'abolition de la signature.

La signature est un contrat individuel, non reconnu par la loi, par lequel un ouvrier prend l'engagement d'accepter un salaire déterminé, quelle que soit la nature du travail, ce qui implique la renonciation aux prix de série, et porte atteinte aux revendications de l'ouvrier en cas d'accident.

Les prix de série

Il faut noter que le Conseil d'Etat, par un arrêt du 27 mars 1890, a annulé les dispositions prises en 1882 et fixant des prix minima de salaires, comme contraires aux lois et à la liberté des conventions, déclarant que les contrats doivent être librement débattus entre patrons et ouvriers.

La Ville vient de renouveler ses prétentions dans les circonstances actuelles.

Les entrepreneurs

Les entrepreneurs résistaient aux demandes des terrassiers, et ils ne voulaient payer que les prix établis par les bordereaux d'ingénieurs antérieurement à la fixation des prix de série, sous déduction de 18,50 0/0 pour frais généraux et bénéfices, soit des salaires de 0,49, 0,40, 0,52, 0,49.

Ils entendaient donc faire supporter au travail manuel les dépenses générales.

La mise en régie

Pour triompher de la résistance des entrepreneurs, le Conseil municipal a pris une délibération les mettant en demeure de reprendre le travail dans leurs chantiers, sous peine de la mise en régie.

Les autres corporations

Mues par un sentiment de solidarité ouvrière et jugeant l'occasion favorable pour formuler aussi leurs revendications, d'autres corporations ont décidé de se mettre également en grève.

Le 19 septembre, les démolisseurs, les charretiers, les maçons ; le 3 octobre, les serruriers, les peintres, les débardeurs, les parqueteurs, les menutsiers ; le 6, les ébénistes ; le 11, les couvreurs - zingueurs ; le 12, les métallurgistes votaient la grève.

Le mouvement changeait de caractère. Il prenait un aspect inquiétant d'antagonisme social.

Fin de la grève

Sous la pression des circonstances, pour éviter la mise en régie, les entrepreneurs se décidèrent alors à consentir à l'application des prix de série et à l'abolition de la signature. Une transaction est intervenue pour les démolisseurs qui seront payés de 0 fr. 50 à 0 fr. 65.

La Bourse du Travail

La Bourse du Travail a joué un rôle important dans ces incidents. C'est là qu'ont été discutées et votées les grèves des diverses corporations qui s'y réunissaient en vertu du décret du 11 décembre 1893 en permettant l'accès aux syndicats légalement formés (art. 2).

On sait que la loi de 1884 ne reconnait que les Syndicats ou unions de Syndicats ayant fait leur déclaration.

Aussi le Comité de la grève générale, composé de deux délégués par corporation en grève, a-t-il dû quitter la Bourse du Travail, sa constitution étant illégale.

Le projet de loi

Pour empêcher le retour de grèves si fâcheuses pour les intérêts vitaux du pays, le Parlement se trouve en présence d'une proposition de loi approuvée par le Conseil supérieur du Travail.

Un rapport est déposé à la Chambre des députés.

On y lit que « pour les clauses relatives aux salaires et à la durée de la journée, la Commission pense que, en ce qui concerne les travaux de l'Etat, une loi spéciale doit intervenir ».

Mais, en attendant, la proposition de

loi contient : 1° un jour de repos par semaine aux ouvriers ; 2° avoir au plus un dixième d'ouvriers étrangers ; 3° interdiction du marchandage. En outre, autorisation aux départements et aux communes d'insérer dans les cahiers des charges, pour leurs travaux, des « clauses relatives à la fixation des salaires, à la détermination de la journée de travail et toutes les autres clauses qui seraient de nature à assurer à la fois la bonne exécution des travaux et des conditions de payement des salaires ; d'organisation du travail, d'hygiène, de sécurité en faveur des ouvriers ».

La discussion de cette loi si importante s'impose aux Chambres à bref délai.

Puisque nous parlons de la grève, actuellement terminée, nous profitons de cette occasion pour protester contre le déploiement de force ordonné par le gouvernement, et surtout contre l'occupation des gares. A quoi servait de froisser des travailleurs calmes, ne songeant qu'à leur travail ? D'autre part, nous avons vu des actes accomplis par des gens, ne se livrant sans doute à aucun travail en temps normal, vraiment par trop révoltants et sur lesquels on doit appeler l'attention des travailleurs.

Un groupe de *grévistes* (?) sommait un compagnon peintre de quitter son travail, et comme il ne descendait pas assez vite de son échelle, au gré de ces messieurs, ils secouèrent ladite échelle et firent choir le malheureux, qui eut une jambe brisée et plusieurs côtes enfoncées.

Autre fait. Un père de famille en grève, trouvant que sa famille ne pouvait supporter plus longtemps la misère, fut frappé de plusieurs coups de couteau par des énergumènes furieux de ce qu'il voulait reprendre son travail.

Tout en reconnaissant que chacun a la liberté complète de s'associer aux mouvements concernant le travail, on ne saurait refuser la même liberté à ceux qui ne veulent pas suivre.

Si c'est par des procédés de ce genre que l'on entend affranchir les travailleurs, alors, comment s'y prendrait-on pour les opprimer ? Quelle singulière solidarité!

Pour notre part, nous engageons les travailleurs à ouvrir l'œil, à se méfier des meneurs, qui généralement sont intéressés à organiser le boucan.

S. R.

Le roi des usuriers était sans contredit, ce Ferdinand Linke, qui vient de mourir à Vienne, laissant toute sa fortune, évaluée à plusieurs millions, à sa fille, sous la condition qu'elle n'en consacrât pas un centime à une intention charitable.

Sorti du ghetto d'une ville de Galicie, il prêta d'abord à 60 et 80 o/o ; puis, mis en appétit, il extorqua à ses victimes jusqu'à 400 et 500 o/o.

Il vivait seul, dans une maison aux portes et fenêtres barrées de fer et verrouillées, sous la garde de chiens féroces. Sa fille, privée de tout, devait, pour vivre, faire des travaux à 3 fr. 75 par semaine.

Salon de Coiffure

POSTICHES en TOUS GENRES

L. FAYON

Boulevard Lobau, 25

NANCY

Abonnement au mois et à l'année.

ARTICLES de PARFUMERIE

CYCLES & AUTOMOBILES

Construction des Cycles Lorrains

Médaille d'Or Exposition de Verdun et d'Honneur, Salon du Cycle de Nancy

LA MARQUE GEORGES RICHARD — PARIS

CHOISISSEZ POUR LES VACANCES

les Cycles « Georges RICHARD »

Arrivés premiers, course 50 k., 12 Juin, organisée par Véloce-Club Nancéien
— — internationale 19 Juin — —
— — du Club — —

ÉMAILLAGE AU FOUR NIKELAGE

GRAND CHOIX DE BICYCLETTES D'OCCASION

Cycles CRESCENT AMÉRICAIN CHICAGO

SIMON & MAURICE

14, place Stanislas et 2, rue Héré, Nancy

Location, Echange, Réparations ✣ Envoi franco des Catalognes

CONSTRUCTIONS DE VÉLOCIPÈDES

SPÉCIALITE DE BICYCLETTES DE LUXE & DE PRÉCISION

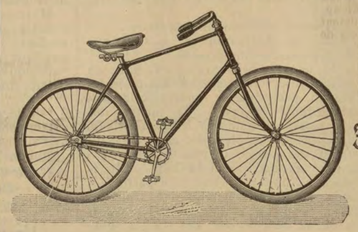

E. PIÉDER

31, Rue de la Pépinière, 31

NANCY

Médaille d'Or : Exposition de Verdun, 1896

DIPLOME DE MÉDAILLE D'HONNEUR

Offert par le T. C. F., Salon du Cycle lorrain, 1897

NOTRE MISÈRE

AVANT-PROPOS

Camarades, on m'a dit que le *Peuple* était le journal du travailleur lorrain, que son but était de faire connaître l'exacte situation matérielle de l'ouvrier de notre région.

On m'a dit qu'il était l'habitué de la chaumière, de la mansarde ; qu'il devait apporter dans le triste réduit du prolétaire l'espérance de jours meilleurs, même sur cette terre.

On m'a dit qu'il était un journal indépendant de toute coterie politique, un journal qui ne craindrait pas d'étaler au grand jour la profondeur du mal social qui nous ronge, qui ne craindrait pas d'invoquer l'énergique remède qu'il convient d'appliquer à ce mal affreux.

On m'a dit qu'il était un journal de revendications populaires écrit par des ouvriers.

Camarades !

Comme vous, je suis ouvrier, j'appartiens à votre race ; fils d'ouvrier, petit fils d'ouvrier, et toujours ainsi aussi loin que nous pouvons remonter, tous mes ancêtres ont été de bons et de braves ouvriers, aux mains calleuses, aux bras robustes. Je sais ce qu'on souffre chez le travailleur. J'ai vu au foyer paternel la misère causée par le chômage et surtout par les maladies. J'ai vu mon père mourir jeune encore, usé par les durs travaux qu'il exécutait. J'ai vu mon grand'père, après une vie toute entière de travail, obligé de solliciter la charité publique pour ne pas mourir de besoin.

J'ai vu de la misère grande, de la misère profonde et surtout de la misère imméritée.

Souvent j'ai parlé de cette misère, et toujours on m'a répondu qu'il ne pouvait pas y avoir de gens aussi malheureux dans la société actuelle, et on m'a reproché d'exagérer.

Eh bien, j'ai pensé qu'il serait bon d'exposer ici cette misère, ces souffrances quotidiennes du travailleur.

Et j'ai prié les camarades qui rédigent le *Peuple* de me permettre de faire connaître tout ce que nous souffrons, nous, les prolétaires.

Ma demande ayant été favorablement accueillie, je vais, dans une série d'articles vous décrire la pauvreté de nos taudis, de nos durs travaux, notre vie difficile à l'atelier, notre salaire insuffisant, notre maigre nourriture.

J'exposerai ce que nous voulons, la disparition de cette disproportion monstrueuse qui existe entre une classe que l'on dit supérieure parce qu'elle est peut-être oisive, et une classe que l'on dit inférieure parce qu'elle doit être laborieuse : la suppression d'une organisation qui assure ou peut assurer toutes les jouissances à ceux qui ne font rien, tandis que la multitude souffre, souffre encore, souffre toujours dans un travail incessant ; ce que nous voulons, en un mot, notre affranchissement.

Et je vous dirai comment nous pouvons réaliser ces réformes possibles que beaucoup pourtant traitent d'utopie.

Ne vous attendez pas à lire toutes ces choses en un style charmant ; vous savez qui je suis, c'est un ouvrier qui vous parlera, ce sera donc en un langage simple, vulgaire, rude, dépouillé d'artifices, mais clair et précis que nous parlerons de votre situation, de notre espérance de posséder sur cette terre un bonheur relatif.

INTÉRIEUR OUVRIER

Dans le quartier le plus populeux de la ville, dans la rue la plus sale, la plus étroite, au fond de couloirs humides, obscurs, qui ressemblent à des galeries de mines, se trouvent des cours de quelques mètres carrés de surface seulement. C'est sur les cours que prennent jour bon nombre de logements d'ouvriers.

C'est dans ces logements mal situés que doivent habiter ces malheureux qui avec un salaire quotidien de 3 fr. 50 s'efforcent de vivre et de faire vivre une famille souvent nombreuse. Et ces demeures sont étroites, trop petites; une chambre unique, rarement une chambrette et un cabinet noir les composent.

Pénétrons dans un de ces pauvres logis mal éclairés par une seule fenêtre.

Les murs jadis ont été blancs, aujourd'hui ils sont noircis par la fumée et par le temps. Le maître de céans a bien essayé de recouvrir les plus vastes trous avec de vulgaires chromos, représentant les personnages que la Renommée fait éclore en noir époque.

On sent, en entrant, combien l'air qui se trouve dans cette chambre est vicié. Un ouvrier me disait l'autre jour à ce sujet ce qu'il souffrait de ce manque de bon air.

« Ma femme, mes quatre enfants et moi, nous avons pour tout logement une unique chambre qui mesure 5 mètres de long sur 4 m. 50 de large et 2 m. 75 de haut.

« Cette chambre nous sert de cuisine, de salle à manger et de dortoir. Aussi l'air qu'on y respire est-il vicié. Et le matin par exemple, lorsque je me lève, après avoir mal dormi, du reste, j'éprouve comme un commencement d'asphyxie. j'ai la tête lourde, la poitrine oppressée, et c'est seulement lorsque je me trouve depuis quelques instants dans la rue, que mes poumons reprennent leurs fonctions, que ma gorge cesse de siffler, et que le cercle dont mon front me semblait entouré se desserre. »

Et comme je lui reprochais de ne pas assez souvent ouvrir sa porte, sa fenêtre surtout, pour renouveler l'air de son logement, il me répondit :

« L'air du dehors est plus mauvais encore.

« Si j'ouvre ma fenêtre, c'est l'odeur de la cour et des cabinets qui pénètre chez moi, si j'ouvre ma porte, c'est celle des nombreux individus qui m'entourent.

« Nous aimons mieux souffrir que de respirer l'air qui nous apporte tant de mauvaises odeurs; nous aimons mieux, en un mot, respirer notre odeur seulement. »

Examinons maintenant quels meubles garnissent le logement de cet ouvrier.

(A suivre.)

Le Gérant : E. GEORGEL.

Imp. E. Thomas, Malzéville.

Progrès 21 8bre

Nos préfets

Nos lecteurs savent que M. Joucla-Pelous, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé préfet de Meurthe-et-Moselle.

A ce sujet, notre confrère *le Populaire* écrit :

« Nous ne laisserons pas partir ce haut fonctionnaire sans lui adresser un mot d'adieu sympathique.

» M. Joucla-Pelous était un administrateur très affable, d'abord facile et agréable et d'une très grande bienveillance.

» Dans un département comme Meurthe-et-Moselle, où l'esprit républicain est plus ancré qu'en Loire-Inférieure, nul doute que M. Joucla-Pelous ne s'y fasse hautement apprécier. »

Le *Figaro* annonce que le déplacement de M. Joucla-Pelous est motivé par des convenances personnelles.

Un grand nombre de nos concitoyens ont adressé à M. Stéhelin l'expression des sympathies de la population nancéenne, qui le suivront dans sa nouvelle résidence.

Est républicain 23 8bre

Procès de presse

Se souvient-on que l'*Impartial* demande 10,000 fr. de dommages-intérêts à l'*Est républicain* pour publication d'une lettre (au cours de la lutte électorale entre MM. Friot et Hinzelin) — et 10,000 fr. également au *Progrès de l'Est* qui a reproduit cette lettre ?

La cause a été appelée à l'audience correctionnelle de samedi, mais sur la demande du défenseur de MM. Hinzelin, l'affaire a été renvoyée à une date ultérieure.

?

Un nouveau journal mensuel ouvrier, vient de paraître à Nancy sous le titre *Le Peuple*. Nous y cueillons cette étonnante nouvelle :

« Le petit état-major dreyfusard de Nancy, « flanqué de quelques débris du célèbre jour- « nal l'*Etincelle* (respect aux défunts), avait « organisé une réunion à la salle Gauchenot « pour le 23 octobre, cette réunion devait « être présidée par un candidat malheureux « aux dernières élections législatives. En ap- « prenant l'accueil que les Nancéiens allaient « faire à la bande, ils se sont empressés de « battre en retraite. »

Gazette de Nancy 29 8bre

Un nouveau journal

Le parti ouvrier de Nancy publie un journal mensuel : *Le Peuple*, dont nous ignorons les chances de réussite. Nous lui souhaitons un bon esprit, équitable et honnête ; c'est l'indispensable condition du succès, surtout chez nos Lorrains.

Progrès 29 8bre

FEUILLET DU JOUR.

Il vient de mourir un vieux brave homme, dont se doivent souvenir tout ceux qui ont connu, depuis une vingtaine d'années, le lycée de Nancy. On l'appelait le père Krick — sans savoir au juste si ce nom était le sien ou un pseudonyme dont on le harnachait. Ainsi s'appelait-il en réalité, et son titre universitaire était bien humble : il était portier des classes.

Il avait succédé en cette qualité au père Fouilloux qu'ont vu nos pères et qui est mort, je crois, à la tâche.

Leur emploi consistait à peu près à porter dans les classes les instructions et les ordres de l'Administration, qui leur accordait, en échange, la faveur de fournir les internes, pendant le temps des récréations, de timbres-poste, de tartelettes et de chocolat. J'incline à croire que ces petites douceurs pouvaient bien être quelquefois un tantinet avariées, ou tout au moins d'une fraîcheur douteuse. Le père Krick avait, en effet, hérité de son prédécesseur l'habitude de s'alimenter dans la boutique, très connue autrefois à Nancy, que tenait de père en fils la famille Froment dans la rue Saint-Dizier et où se fournissaient également tous les petits revendeurs de la ville.

Ils trouvaient là des gâteaux secs d'un âge respectable, et des bonbons préhistoriques ; mais les clients de Krick passaient sur des défauts, que leur estomac très libéral n'apercevait guère.

Je soupçonne aussi le brave homme de s'être jadis livré à la contrebande des cigarettes au profit des *grands* et d'avoir fait passer, grâce à ses fonctions, nombre de paquets de caporal supérieur sous le nez pourtant défiant des surveillants et du censeur. Mais où l'allure majestueuse de Krick prenait une ampleur extraordinaire, c'est — mais y a-t-il des années de cela ? — quand il avait à faire son office de geôlier. Il était, en effet, chargé de verrouiller dans des cellules *ad hoc* les élèves, auxquels la sévérité de l'Alma Parens infligeait cette dernière et suprême condamnation.

Les portes avaient des serrures et des clefs, pour ainsi parler, moyenâgeuses, et la seule lumière y parvenait d'un orifice barricadé de fer. Petites prisons de la cour du Sapin, que n'ont pas connues ceux d'aujourd'hui, qui dira la tristesse sincère de vos anciens hôtes d'un jour et les anxiétés qui les étreignaient quand tombait la nuit ? Qui dira vos faux airs d'oubliettes et d'*in-pace* ?

Le vieux lycée est devenu un palais de moellons, éclatants de blancheur; les arceaux de cloître ont disparu, le père Krick est mort, — et les vieux souvenirs s'en vont ! R. S.

Dans un de nos derniers *Feuillets du jour*, nous évoquions le souvenir d'un brave et excellent homme, qui fut l'un des plus vieux serviteurs de l'Université, le père Krick, l'ancien portier des classes du lycée de Nancy pendant près de quarante ans.

Nous parlions des multiples services qu'il rendit durant ce temps à l'Administration et aux élèves, auxquels, disions-nous, il aurait même facilité souventes fois l'arrivée des bienfaisantes cigarettes, mystérieusement et amoureusement fumées dans des coins de cour. On nous fait observer, à ce propos, que nos souvenirs nous font commettre une légère erreur : le brave Krick était, au contraire, très sévère sur ce point — aussi sévère que le censeur, et ne se fût jamais laissé aller à une aussi coupable complaisance.

Voilà donc un détail de l'histoire fixé définitivement !

—o—

Meurthe 29 8bre

Agression nocturne

Vendredi, vers trois heures et demie du matin, M. Kahn sacrificateur, se rendait pour son service à Essey-les-Nancy, où il devait arriver dès l'aube. Il descendait la rue de la Faïencerie et débouchait sur la rue Saint-Nicolas, lorsque deux individus, cachés derrière une devanture, se jetèrent sur lui et cherchèrent à le terrasser.

M. Kahn, étant armé d'un couteau, fit face à ses adversaires et en blessa un assez grièvement à la tête.

Les assaillants, qui ont pris la fuite, sont recherchés par la police.

Est républicain 29 8bre

Les adieux de M. Stéhelin

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Stéhelin a fait, jeudi soir, ses adieux au personnel de la préfecture.

Avec sa grande affabilité habituelle et le rare bonheur d'expressions qu'on lui connaît, M. Stéhelin a chaleureusement remercié ses collaborateurs du précieux concours apporté par eux à sa tâche depuis près de dix années et a affirmé l'excellent souvenir qu'il emportera de son séjour à la préfecture de Nancy.

⁂

M. Stéhelin laissera de son côté de bons souvenirs à Nancy et dans le département qu'il administra avec tant de sagesse pendant dix ans.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, ce séjour est un des plus longs qui ait été donné à un préfet d'accomplir parmi nous. Cette expérience de stabilité a été des plus heureu-

Salon de Coiffure

POSTICHES
en
TOUS GENRES

L. FAYON
Boulevard Lobau, 25
NANCY

Abonnement au mois et à l'année.

ARTICLES
de
PARFUMERIE

CYCLES & AUTOMOBILES

Construction des Cycles Lorrains

Médaille d'Or Exposition de Verdun et d'Honneur, Salon du Cycle de Nancy

LA MARQUE GEORGES RICHARD · PARIS ·

CHOISISSEZ POUR LES VACANCES

les Cycles « Georges RICHARD »

Arrivés premiers, course 50 k., 12 Juin, organisée par Véloce-Club Nancéien
— — internationale 19 Juin — —
— — du Club — —

ÉMAILLAGE AU FOUR NIKELAGE

GRAND CHOIX DE BICYCLETTES D'OCCASION

Cycles CRESCENT AMÉRICAIN CHICAGO

SIMON & MAURICE

14, place Stanislas et 2, rue Héré, Nancy

Location, Echange, Réparations ✣ Envoi franco des Catalognes

CONSTRUCTIONS DE VÉLOCIPÈDES

SPÉCIALITE DE BICYCLETTES DE LUXE & DE PRÉCISION

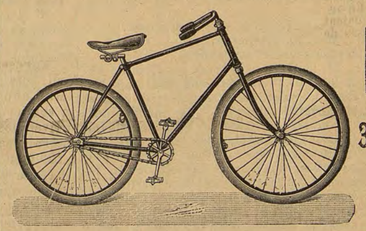

E. PIÉDER

31, Rue de la Pépinière, 31

NANCY

Médaille d'Or : Exposition de Verdun, 1896

DIPLOME DE MÉDAILLE D'HONNEUR

Offert par le T. C. F., Salon du Cycle lorrain, 1897

pas mourir de besoin.

J'ai vu de la misère grande, de la misère profonde et surtout de la misère imméritée.

Souvent j'ai parlé de cette misère, et toujours on m'a répondu qu'il ne pouvait pas y avoir de gens aussi malheureux dans la société actuelle, et on m'a reproché d'exagérer.

Eh bien, j'ai pensé qu'il serait bon d'exposer ici cette misère, ces souffrances quotidiennes du travailleur.

Et j'ai prié les camarades qui rédigent le *Peuple* de me permettre de faire connaître tout ce que nous souffrons, nous, les prolétaires.

Ma demande ayant été favorablement accueillie, je vais, dans une série d'articles vous décrire la pauvreté de nos taudis, de nos durs travaux, notre vie difficile à l'atelier, notre salaire insuffisant, choses en un style charmant ; vous savez qui je suis, c'est un ouvrier qui vous parlera, ce sera donc en un langage simple, vulgaire, rude, dépouillé d'artifices, mais clair et précis que nous parlerons de votre situation, de notre espérance de posséder sur cette terre un bonheur relatif.

INTÉRIEUR OUVRIER

Dans le quartier le plus populeux de la ville, dans la rue la plus sale, la plus étroite, au fond de couloirs humides, obscurs, qui ressemblent à des galeries de mines, se trouvent des cours de quelques mètres carrés de surface seulement. C'est sur les cours que prennent jour bon nombre de logements d'ouvriers.

C'est dans ces logements mal situés que doivent habiter ces malheureux qui avec un salaire quotidien de 3 fr. 50 s'efforcent de vivre et de faire vivre une famille souvent nombreuse. Et ces demeumoi, nous avons pour tout logement une unique chambre qui mesure 5 mètres de long sur 4 m. 50 de large et 2 m. 75 de haut.

« Cette chambre nous sert de cuisine, de salle à manger et de dortoir. Aussi l'air qu'on y respire est-il vicié. Et le matin par exemple, lorsque je me lève après avoir mal dormi, du reste, j'éprouve comme un commencement d'asphyxie, j'ai la tête lourde, la poitrine oppressée et c'est seulement lorsque je me trouve depuis quelques instants dans la rue, que mes poumons reprennent leurs fonctions, que ma gorge cesse de siffler, et que le cercle dont mon front me semblait entouré se desserre. »

Et comme je lui reprochais de ne pas assez souvent ouvrir sa porte, sa fenêtre et surtout, pour renouveler l'air de son logement, il me répondit :

Nos préfets

Nos lecteurs savent que M. Joucla-Pelous, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé préfet de Meurthe-et-Moselle.

A ce sujet, notre confrère *le Populaire* écrit :

« Nous ne laisserons pas partir ce haut fonctionnaire sans lui adresser un mot d'adieu sympathique.

» M. Joucla-Pelous était un administrateur très affable, d'abord facile et agréable et d'une très grande bienveillance.

» Dans un département comme Meurthe-et-Moselle, où l'esprit républicain est plus ancré qu'en Loire-Inférieure, nul doute que M. Joucla-Pelous ne s'y fasse hautement apprécier. »

Le *Figaro* annonce que le déplacement de M. Joucla-Pelous est motivé par des convenances personnelles.

Un grand nombre de nos concitoyens ont adressé à M. Stéhelin l'expression des sympathies de la population nancéienne, qui le suivront dans sa nouvelle résidence.

Procès de presse

Se souvient-on que l'*Impartial* demande 10,000 fr. de dommages-intérêts à l'*Est républicain* pour publication d'une lettre (au cours de la lutte électorale entre MM. Friot et Hinzelin) — et 10,000 fr. également au *Progrès de l'Est* qui a reproduit cette lettre ?

La cause a été appelée à l'audience correctionnelle de samedi, mais sur la demande du défenseur de MM. Hinzelin, l'affaire a été renvoyée à une date ultérieure.

?

Un nouveau journal mensuel ouvrier, vient de paraître à Nancy sous le titre *Le Peuple*. Nous y cueillons cette étonnante nouvelle :

« Le petit état-major dreyfusard de Nancy, « flanqué de quelques débris du célebre jour- « nal l'*Etincelle* (respect aux défunts), avait « organisé une réunion à la salle Gauchenot « pour le 23 octobre, cette réunion devait « être présidée par un candidat malheureux « aux dernières élections législatives. En ap « prenant l'accueil que les Nancéiens allaient « faire à la bande, ils se sont empressés de « battre en retraite. »

Un nouveau journal

Le parti ouvrier de Nancy publie un journal mensuel : *Le Peuple*, dont nous ignorons les chances de réussite. Nous lui souhaitons un bon esprit, équitable et honnête ; c'est l'indispensable condition du succès, surtout chez nos Lorrains.

FEUILLET DU JOUR.

Il vient de mourir un vieux brave homme, dont se doivent souvenir tout ceux qui ont connu, depuis une vingtaine d'années, le lycée de Nancy. On l'appelait le père Krick — sans savoir au juste si ce nom était le sien ou un pseudonyme dont on le harnachait. Ainsi s'appelait-il en réalité, et son titre universitaire était bien humble : il était portier des classes.

Il avait succédé en cette qualité au père Fouilloux qu'ont vu nos pères et qui est mort, je crois, à la tâche.

Leur emploi consistait à peu près à porter dans les classes les instructions et les ordres de l'Administration, qui leur accordait, en échange, la faveur de fournir les internes, pendant le temps des récréations, de timbres-poste, de tartelettes et de chocolat. J'incline à croire que ces petites douceurs pouvaient bien être quelquefois un tantinet avariées, ou tout au moins d'une fraîcheur douteuse. Le père Krick avait, en effet, hérité de son prédécesseur l'habitude de s'alimenter dans la boutique, très connue autrefois à Nancy, que tenait de père en fils la famille Froment dans la rue Saint-Dizier et où se fournissaient également tous les petits revendeurs de la ville.

Ils trouvaient là des gâteaux secs d'un âge respectable, et des bonbons préhistoriques ; mais les clients de Krick passaient sur des défauts, que leur estomac très libéral n'apercevait guère.

Je soupçonne aussi le brave homme de s'être jadis livré à la contrebande des cigarettes au profit des *grands* et d'avoir fait passer, grâce à ses fonctions, nombre de paquets de caporal supérieur sous le nez pourtant défiant des surveillants et du censeur. Mais où l'allure majestueuse de Krick prenait une ampleur extraordinaire, c'est — mais y-a-t-il des années de cela ? — quand il avait à faire son office de geôlier. Il était, en effet, chargé de verrouiller dans des cellules *ad hoc* les élèves, auxquels la sévérité de l'Alma Parens infligeait cette dernière et suprême condamnation.

Les portes avaient des serrures et des clefs, pour ainsi parler, moyenâgeuses, et la seule lumière y parvenait d'un orifice barricadé de fer. Petites prisons de la cour du Sapin, que n'ont pas connues ceux d'aujourd'hui, qui dira la tristesse sincère de vos anciens hôtes d'un jour et les anxiétés qui les étreignaient quand tombait la nuit ? Qui dira vos faux airs d'oubliettes et d'*in-pace* ?

Le vieux lycée est devenu un palais de moellons, éclatants de blancheur ; les arceaux de cloître ont disparu, le père Krick est mort, — et les vieux souvenirs s'en vont ! R. S.

Dans un de nos derniers *Feuillets du jour*, nous évoquions le souvenir d'un brave et excellent homme, qui fut l'un des plus vieux serviteurs de l'Université, le père Krick, l'ancien portier des classes du lycée de Nancy pendant près de quarante ans.

Nous parlions des multiples services qu'il rendit durant ce temps à l'Administration et aux élèves, auxquels, disions-nous, il aurait même facilité souventes fois l'arrivée des bienfaisantes cigarettes, mystérieusement et amoureusement fumées dans des coins de cour. On nous fait observer, à ce propos, que nos souvenirs nous font commettre une légère erreur : le brave Krick était, au contraire, très sévère sur ce point — aussi sévère que le censeur, et ne se fût jamais laissé aller à une aussi coupable complaisance.

Voilà donc un détail de l'histoire fixé définitivement !

—o—

Agression nocturne

Vendredi, vers trois heures et demie du matin, M. Kahn sacrificateur, se rendait pour son service à Essey-les-Nancy, où il devait arriver dès l'aube. Il descendait la rue de la Faïencerie et débouchait sur la rue Saint-Nicolas, lorsque deux individus, cachés derrière une devanture, se jetèrent sur lui et cherchèrent à le terrasser.

M. Kahn, étant armé d'un couteau, fit face à ses adversaires et en blessa un assez grièvement à la tête.

Les assaillants, qui ont pris la fuite, sont recherchés par la police.

Les adieux de M. Stéhelin

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Stéhelin a fait, jeudi soir, ses adieux au personnel de la préfecture.

Avec sa grande affabilité habituelle et le rare bonheur d'expressions qu'on lui connaît, M. Stéhelin a chaleureusement remercié ses collaborateurs du précieux concours apporté par eux à sa tâche depuis près de dix années et a affirmé l'excellent souvenir qu'il emportera de son séjour à la préfecture de Nancy.

***

M. Stéhelin laissera de son côté de bons souvenirs à Nancy et dans le département qu'il administra avec tant de sagesse pendant dix ans.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, ce séjour est un des plus longs qui ait été donné à un préfet d'accomplir parmi nous. Cette expérience de stabilité a été des plus heureu-